



# Le Saint-Georgeais

Bulletin Municipal n°155

Mars - Mai 2022

Histoire, Information, Culture - p.4  
La 2nde Guerre vue par M. Veillon



La parole aux habitants - p.5-6  
Enquête de satisfaction sur le Bulletin

Retour en images - p.7-12  
11 Novembre, Spectacles, Marché Noël

À retenir : 9 avril - p.36  
Rencontres, Sécurité, Azouz Begag

Infos pratiques - p.37-41  
Numérique, Nouvelles technologies



Un partenariat réussi :

le **Téléthon** p.8

Retrouvez-nous  
sur les réseaux sociaux !



NOUVELLE VIDÉO !

Les Conseils Municipaux et Communautaires :  
N'hésitez pas à venir dans le public !

# SOMMAIRE

Editorial	p 3
La page des habitants :	
♦ M. Veillon et la guerre	p 4
♦ Enquête de satisfaction	p 5-6
A la une : Retour en images	
♦ Le 11 novembre	p 7
♦ Le Téléthon	p 8-10
♦ Les spectacles	p 11
♦ Le marché de Noël , les rencontres ....	p 12
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 9 décembre	p 13-21
♦ Conseil municipal du 27 janvier	p 22-23
Vie de la commune :	
♦ Le CCAS	p 24
♦ Le CMJ	p 25
♦ L'école et la restauration / Le tournoi d'échecs des élèves de l'école élémentaire	p 26
Médiathèque	p 27-28
Les actualités des associations :	
♦ La Hase société de chasse	p 29
♦ L'Avenir Saint-Georgeais / TC St-Georgeais / AAAMC	p 30
♦ Saint-Georges Loisirs / ASC	p 31
♦ AAP	p 32
♦ Roule la Poule	p 33
♦ TPE / Saint-Georges Animations	p 34
♦ Théâtre Ô Vert / La Boule St-Georgeaise	p 35
Rencontres habitants -élus/ 2e journée Prévention sécurité routière	p 36
Infos pratiques	
♦ La 5G et la TNT	p 37
♦ France Alzheimer	p 38
♦ Symba	p 39
♦ Les maires pour la planète	p 40
♦ Les conseillers numériques / Les réseaux sociaux	p 41
Nouvelles activités	p 42
Les rendez-vous	p 43
Vie paroissiale / Flash infos	p 44
Le mot des conseillers départementaux	p 45
Tribune libre	p 46

## Bulletin municipal d'information n° 155.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission  
Communication : Nathalie LEGRAND,  
Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE, Marina  
WURTZ, Christelle GLAUDEL, Bernard  
DUSSEVAL, Bernard JAMILLOUX.

Imprimeur : Imprimerie rochelaise.



Imprimerie  
ROCHELAISE

Tirage : 1 500 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : mars 2022.

### Résultat du jeu « C'est où ? »

Il fallait répondre :

Eglise de Saint-Georges-des Coteaux sur un pilier  
du contrefort de la façade sud

La gagnante est :

Florence MARTIN



Elle remporte l'album

« La Charente-Maritime entre terre et mer »

Crédits photos :

© F.G.D (p. 1 et 4)

© Jean-Daniel Issanchou (p. 7)

© Alain Sandrat (p. 12)

© Geneviève Aubert - Sud-Ouest (p. 8 et 41)



*« Les rencontres Habitants-Élus officielles sont les seuls moments qui vous permettent de vous exprimer en direct et de nous rencontrer ! »*

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Ces derniers mois ont été encore très impactés par la crise sanitaire. J'espère malgré tout que vous avez pu profiter de vos proches et de vos amis pendant les fêtes de fin d'année.

Comme l'an passé, nous n'avons pas pu organiser la cérémonie des Vœux. L'enregistrement d'une vidéo m'a permis de vous exprimer un message (voir notre Chaîne YouTube). Ce début de notre mandat est vraiment compliqué en termes de convivialité et d'échanges. Les rencontres Habitants-Élus officielles sont l'un des seuls moments qui vous permettent de vous exprimer en direct et de nous rencontrer.

Le 11 novembre 2021, journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix et journée d'hommage à tous les « Morts pour la France », fut la 1ère cérémonie ouverte à tous depuis notre élection. Je remercie tous les élus, les anciens combattants, les habitants, tous les enfants de l'école élémentaire, leurs parents et les enseignants qui ont répondu présents. Ce temps d'hommage s'est traduit par l'hymne national chanté par les enfants accompagnés des musiciens de l'orchestre de l'Association Artistique Populaire de Saint-Georges-des-Côteaux. Les jeunes du Conseil Municipal se sont associés par la lecture de lettres de poilus. Cet événement s'est terminé à l'Espace Multipôles par un moment convivial. L'assemblée a pu découvrir les photographies de la Grande Guerre prêtées par M. François DESPORTES, enseignant, un grand merci à lui (photographies prises par son grand-père).

Ce début d'année a été pour beaucoup d'associations le moment de leur Assemblée Générale. C'est toujours un vrai plaisir et un bonheur de pouvoir y assister. Nous essayons de répondre au maximum à tous les projets et sollicitations mais ce début de mandat a été consacré à parer au plus urgent et nous avons été obligés de retarder certains projets, je pense notamment au club-house des boulistes souhaité depuis plus de 10 ans.

Avec plus de 20 associations sportives, culturelles ou de loisirs, Saint-Georges-des-Côteaux bénéficie d'un

tissu associatif riche et très diversifié. Afin de pouvoir les découvrir, il nous est apparu indispensable de concevoir un « Livret des Associations ». Quels que soient votre âge et vos envies, les associations Saint-Georgeaises vous apportent une réponse. Présidents et bénévoles s'investissent au maximum pour la vie et l'animation de notre commune. Ils sont des forces vives de notre territoire, des acteurs incontournables, et contribuent à la cohésion sociale, à l'épanouissement individuel mais aussi à l'apprentissage de la citoyenneté et du « Vivre ensemble ». Je tiens à les remercier pour leur implication quotidienne.

Je tiens à saluer le succès du 1er marché de Noël à l'initiative des commerçants de proximité de notre commune en partenariat avec la municipalité. Ce moment fut aussi l'occasion de remettre le prix du concours de « La plus belle maison décorée » organisé par le Conseil Municipal des Jeunes.

Concernant la sécurité routière et suite aux rencontres dans les quartiers, nous avons mis en place une signalisation expérimentale afin de répondre aux problématiques locales. Nous allons organiser une 2ème journée de sensibilisation pour les 2 roues motorisées (voir p. 36 de ce Bulletin Municipal).

Dans les prochains mois, nous allons avoir 2 échéances électorales très importantes pour le pays. Je vous invite à voter pour exprimer votre choix et si vous souhaitez participer au fonctionnement d'un bureau de vote, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

Je tiens à remercier chaleureusement Alain CORS pour son engagement, son implication et tout le travail réalisé depuis mai 2020 en tant qu'adjoint chargé des finances et de l'économie. Pour raison personnelle, il a souhaité laisser cette mission tout en restant dans notre équipe municipale, dans notre groupe de la majorité.

Enfin, **je vous annonce que je souhaite rendre hommage à M. Georges DUCEPT**, Maire Honoraire, Maire de notre commune pendant 4 mandats entre 1977 et 2001, **en baptisant le parc de loisirs à son nom**, parc pensé, imaginé et réalisé sous sa mandature en 1991. Je suis fier et heureux de vous inviter dès maintenant **le 11 juin** à la cérémonie d'hommage.

*À vos côtés et à votre écoute,*

**Frédéric ROUAN**



## M. VEILLON :

### *L'Histoire de la commune sous le prisme de la Seconde Guerre Mondiale*

#### **LA SECONDE GUERRE MONDIALE VUE PAR MONSIEUR VEILLON :**

Né à Nieul-lès-Saintes le 27 septembre 1933, Monsieur VEILLON réside depuis 7 ans à Saint-Georges-des-Coteaux, après avoir passé 40 ans en région parisienne et 19 ans dans le département de la Gironde où sa femme avait été mutée. Les événements qui l'ont marqué se sont déroulés lors de la Seconde Guerre Mondiale alors qu'il n'était qu'enfant.

En 1939, il habitait le lieu-dit de Narcejac à Saintes. Il parcourait chaque matin 4 kilomètres pour se rendre à l'école et la même distance au retour en culotte courte et galoches. Les cours ne duraient que deux heures. Monsieur VEILLON ne manquait pas de nourriture car ses parents étaient métayers et avaient beaucoup d'animaux dont de la volaille. De plus, sa famille faisait du pain. Monsieur VEILLON ainsi que son frère et sa sœur manquaient de vêtements malgré le fait que leur mère essayait de raccommoder et de rallonger les vêtements de la famille.

Le choc le plus impactant pour lui a été les bombardements allemands touchant la ville de Saintes et ses alentours dont notre commune. Au cours de l'un d'entre eux, il se trouvait à l'école et a été se réfugier dans les carrières proches des arènes. Au début de l'année 1945, il a vu les avions « voler en V » se dirigeant vers Royan.

À 10 ans, il quitte Saintes pour venir habiter à Saint-Georges-des-Coteaux (en face de la Forge). Le départ de son père à la guerre a été un événement violent, il ne savait pas s'il reviendrait un jour. La vie personnelle de Monsieur VEILLON a été partiellement impactée, il n'a pas ressenti de réelles privations mais le fait que les Allemands venaient réquisitionner tout ce qu'ils pouvaient l'a terriblement choqué.

#### **LE DEVOIR DE MÉMOIRE :**

Saintes et les communes environnantes sont libérées le 04 septembre 1944. Enfin, le 08 mai 1945, la Charente-Maritime est libérée.

Aujourd'hui, le Monument aux Morts est le signe de la mémoire des morts pour la France de cette période troublée de l'Histoire. Le projet de Monument aux Morts de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux a été mentionné pour la première fois le 24 août 1919, et a été validé par les élus du Conseil Municipal de l'époque le 11 novembre 1920.

La liste des morts de la Première Guerre mondiale est inscrite sur une plaque en marbre blanc. Une plaque portant trois noms de victimes de la Seconde Guerre Mondiale a été apposée au-dessus de la première liste. De plus, sur le côté du socle, une plaque en marbre est dédiée à « 1939-1945 à la mémoire de Georges Guérineau, instituteur pendant 22 ans déporté politique, mort pour la France ».

Dans le but de faire évoluer votre magazine municipal et afin qu'il réponde toujours mieux à vos besoins, nous vous proposons de participer à une enquête de lectorat pour connaître vos habitudes de lecture et vos attentes. Lorsque plusieurs réponses vous sont proposées, vous pouvez les noter par ordre de préférence. Les résultats vous seront communiqués dans le numéro suivant.

Questionnaire à compléter et à retourner avant le 15 avril

Par photo ou scan à [accueil.mairie@sgdc17.fr](mailto:accueil.mairie@sgdc17.fr)

En version papier à la mairie : 11 Grand rue 17810 Saint-Georges-des Coteaux

Si vous voulez plusieurs questionnaires par famille, vous pouvez le télécharger sur le site internet de la commune.

**1. Comment lisez-vous le magazine ?**

- En entier ou presque
- Seulement certains articles
- Vous le survolez (vous lisez juste les titres et regardez les photos)

**2. Quelles rubriques vous intéressent le plus ?**

- L'édito
- La page des habitants
- A la une
- Retour en images
- Comptes rendus des conseils Municipaux
- Vie de la Commune
- Infos pratiques
- Médiathèque
- Actualités des associations
- Vie paroissiale
- Tribune libre
- Dates à retenir

**3. Quels sujets aimeriez-vous voir apparaître ?**

.....

.....

**4. La présentation de votre magazine est-elle claire ?**

- Oui     Non     Autre réponse : .....

**5. Votre magazine est (plusieurs réponses possibles):**

- Agréable à lire
- Difficile à lire
- Complet
- Incomplet
- Conforme à vos attentes
- Non conforme à vos attentes

**6. Le style d'écriture est-il satisfaisant ?**

- Oui     Non     Autre réponse : .....

**7. La longueur des articles est-elle correcte ?**

- Oui     Non     Autre réponse : .....

**8. Les photos ou illustrations sont-elles intéressantes ?**

- Oui     Non     Autre réponse : .....

**9. Que pensez-vous de la proportion des textes et des photos ?**

- Trop de textes et pas assez de photos  
 Trop de photos et pas assez de textes  
 Bon équilibre

**10. Combien de magazines à l'année jugez-vous nécessaires ?**  1  2  3  4  5 et +**11. Quelle est votre satisfaction globale concernant le magazine ?**

(10 = Totalement satisfait 0= Pas du tout satisfait)

1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

**12. Que souhaiteriez-vous nous dire de plus au sujet de votre magazine ?**

.....  
.....

**13. Utilisez-vous un autre moyen pour avoir de l'information. Si oui, lequel ?**

- Accueil de la mairie  
 Site Internet de Saint-Georges-des-Coteaux  
 Facebook  
 Instagram  
 Twitter  
 Youtube  
 Panneau d'information

**Mieux vous connaître :**

Vous êtes :  Un homme     Une femme

Vous avez :  - de 20 ans

- Entre 20 et 29 ans  
 Entre 30 et 39 ans  
 Entre 40 et 49 ans  
 Entre 50 et 59 ans  
 Entre 60 et 69 ans  
 70 ans et +

Vous êtes :  Etudiant

- Sans activité  
 Actif  
 Retraité

Dans quel quartier habitez-vous ?

- Centre Bourg     La Martinière     Le Moulin de la truie     Le Moulin de Razé     Rulon - Puyrousseau  
 La Vallée - les Gallais     Les Fresneaux - les Davids     Les Grands Maurices     Les Vacherons     Mongré  
 Les Marsais     Le Queureux - la Redonnerie     Cerveau - Varaise     Saint-Lô     Les Barbotines  
 Les Romeforts     Les Fragnauds - Les Nourauds     Les Réaux - La Braudière - les Patarins     les Maries

... Une belle cérémonie ! Le 11 novembre, la commune a rendu hommage aux anciens combattants et aux soldats morts pour la France en présence d'un public nombreux venu écouter la fanfare de l'école de musique AAP et les enfants de l'école élémentaire chanter la Marseillaise. Nous les en remercions chaleureusement.



Un public nombreux suivait la cérémonie



Lecture de textes, dépôt de gerbe par les jeunes du Conseil Municipal des jeunes.



Les enfants de l'école élémentaire et la fanfare



A l'espace multipôles, après la cérémonie : moment convivial



Monsieur le Maire en compagnie des anciens combattants et de la maîtresse de cérémonie, Madame KIMPE



Monsieur PROUST, représentant de l'UFAC (Union fédérale des anciens combattants) fait l'appel des morts



Monsieur DESPORTES et l'exposition de photos de son grand-père, médecin pendant la Première Guerre mondiale



Les élèves de l'école élémentaire avec les photos de la Première Guerre mondiale

Le Téléthon 2021. Cette année, les deux communes de Nieul-lès-Saintes et Saint-Georges-des-Coteaux se sont associées pour faire des animations et récolter le plus possible de dons. Pari réussi, puisque, malgré l'annulation du pot-au-feu, nous avons récolté 2500 euros pour la recherche. Voici quelques images.



Lego réalisé par Tom Pouce

Les élus des deux communes



Ventes ...  
de livres, d'huîtres,  
de crêpes



Rassemblement de  
motards santons sur  
les deux communes





Objets réalisés par les enfants de l'école élémentaire de Saint-Georges, du centre de loisirs Tom Pouce et de l'atelier Marthe Castagneyrol

Activités sportives  
Foot à Saint-Georges par ASSG, gym à Nieul par Choréform, rando VTT par l'Avenir cycliste



Animations pour les enfants par Tom Pouce, AAP, Festykids





Animations par AAP : groupe de jazz, démonstration de hip hop, chorale, groupe de rock



Randonnée par les Croquenots nieulais : départ de Nieul, ravitaillement à Saint-Georges-des-Coteaux, arrivée à Nieul-lès-Saintes



Fasheux matins, compagnie Coyote Minute de Bruno Soulet à la Halte Loisirs le 19 novembre



Spectacle Un tantinet givré, Cie OTomPoTom le 4 décembre à la Médiathèque



Concert d'harmonie à l'espace multipôles le 28 novembre, de l'école de musique de Saint-Georges-des-Coteaux (AAP) et du Conservatoire de musique de Saintes



Le marché de Noël des commerçants de proximité animé par M. Sandrat



Remise du premier prix de la tombola à Madame Bellet par les commerçants de proximité participants



Rencontre Habitants - Elus à Saint-Lô, avec toujours la même problématique de la vitesse

**Présents** : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. ROUAN Romain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme LABROUSSE Cécile, Mme VERGEREAU Carole, M. GLAUDEL Allan, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Bérange, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier.

**Excusées avec pouvoir :**

Mme PATRY Sylvie à Mme GAS Stéphanie

Mme SEGUIN Brigitte à Mme BONDUEL Nathalie

Mme WURTZ Marina à Mme VERGEREAU Carole

**Secrétaire de séance :** M. ROUAN Romain

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette séance, M. le Maire tient à informer qu'au regard de la dégradation de la situation sanitaire, Bruno DRAPRON, Maire de Saintes, lui a confirmé qu'il souhaitait étendre l'obligation du port du masque de protection sur l'ensemble de la Ville de Saintes. Pour avoir une cohérence géographique, M. le Maire Frédéric ROUAN informe l'assemblée qu'il a demandé au Préfet de rendre obligatoire le port du masque de protection, non pas sur l'ensemble de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux, mais uniquement dans la zone d'activité et commerciale Parc Atlantique (rue des Prairies, rue du Champ de tir, rue de Bellegarde, rue des Collines, rue de la Mission et rue de la Champagne Saint-Georges).

Une partie des membres du Conseil Municipal des Jeunes est présente pour parler de leurs actions. Afin de les libérer plus tôt, M. le Maire propose au Conseil Municipal de commencer par le premier élément du point 18 « INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ». Aucun avis contraire ne se manifeste suite à cette proposition.

**1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 10 septembre 2021 a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant les transferts de charges suivants :

- Transfert de charges de la compétence « Eaux pluviales urbaines »,
- Transfert de charges de la compétence « Documents d'urbanisme ».

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport définitif de la CLECT.

Afin de permettre au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2021 et 2022, l'évaluation des charges transférées doit être déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (1<sup>er</sup> alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 septembre 2021 portant évaluation des charges transférées et de charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** l'ensemble des propositions.

**2. CONVENTION D'ASSISTANCE FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE**

Le Conseil Municipal est informé du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie. Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
  - ◇ **En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.**
  - ◇ **La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne génèrera aucune incidence financière à leur égard.**

M. PÉRONNEAUD souligne que nous sommes bien face à un redressement fiscal. M. CORS confirme ces propos.

M. le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- ◆ Le contexte et les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe),
- ◆ Les factures initiales et les factures rectificatives,
- ◆ Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- ◆ Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,
- ◆ Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (C. VERGEREAU compte-tenu de sa profession)

### 3. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES « MULTI-SERVICES »

VU l'avis conforme de Mme la conseillère aux décideurs locaux en date du 19 octobre 2021 ;  
 Considérant que les régies de recettes existantes : animations-festivités, médiathèque, droits de place (marchés-jetons camping-car), photocopies pourraient être regroupées en une seule régie nommée « Régie multi-services » ;  
 M. le Maire propose la création d'une régie de recettes multi-services regroupant les régies existantes soit les régies « Animations-festivités / médiathèque / droits de place / photocopies » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la création d'une régie de recettes multi-services.

### 4. TARIF PHOTOCOPIES

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tarif des photocopies comme suit :

TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSÉS
A4 recto : 0,23 € A4 recto-verso : 0,30 €	<b>A4 recto : 0,20 €</b> <b>A4 recto-verso : 0,30 €</b>
A3 recto : 0,30 € A3 recto-verso : pas de tarif	<b>A3 recto : 0,30 €</b> <b>A3 recto-verso : 0,40 €</b>

De plus, le principe de la gratuité des 2 premières photocopies aux St-Georgeais est maintenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** les tarifs « photocopies » proposés.

### 5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU COS

M. le Maire fait part que la subvention versée au Comité des œuvres sociales (COS) pour 2021 étant une subvention prévisionnelle, il est proposé de verser la somme correspondant au montant réellement utilisé (constaté à la clôture de l'exercice 2020).

Versement 2021	Subvention réalisée en 2020	Reste à verser en 2021
3 355 €	3 483,11 €	<b>128,11 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, le versement complémentaire de 128,11 €

### 6. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE 4L TROPHY

Une demande de subvention a été formulée auprès de la commune par deux jeunes du canton de Saint-Porchaire afin de participer au 4L Trophy. Il s'agit d'un rallye d'orientation, en 4L, solidaire et éco-citoyen (pour les moins de 28 ans) dont la 25<sup>ème</sup> édition se déroulera en février 2022 au Maroc. L'action est également humanitaire.

M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 200 € pour la participation de deux jeunes du canton au 4L Trophy 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, d'accorder une aide financière de 200 € pour la participation des deux jeunes sous réserve de la tenue du 4L Trophy.

Pour : 14 / Contre : 6 (N. BONDUEL, O. LAURENCEAU, P. PERONNEAUD, B. SEGUIN par procuration, S. TROUVÉ, C. VERGEREAU sans pouvoir) / Abstentions : 3 (S. CROMPAS, S. GAS, G. COUTURIER)

## 7. PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SEMIS Prog. 85 Place Guérineau

Par convention en date du 8 mars 1991, modifiée par avenants n°1 le 4 juin 2019 et n°2 le 17 mai 2021, la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux a confié à la SEMIS la réalisation de 12 logements locatifs sociaux afin d'y assurer la gestion locative. L'immeuble a été mis à disposition de la SEMIS par la commune par bail emphytéotique signé le 25 juin 1991 et modifié par actes rectificatifs en date des 10 septembre 2007 et 4 juin 2019.

La durée du bail a été fixée à 55 ans et 4 mois qui ont commencé à courir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991 pour se terminer le 31 octobre 2046.

La SEMIS a engagé des travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier dont le prix de revient après appel d'offres s'établit à 499 686 €. Le plan de financement (Montant global emprunté sur 25 ans et mise de fonds propres) a été arrêté par le conseil d'administration de la SEMIS du 22 octobre 2021.

Ces travaux sont financés par des prêts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 25 ans, par des fonds propres de la SEMIS dont une partie est issue de l'attribution à la SEMIS du solde créditeur de la garantie d'exploitation (Délibération du conseil municipal du 6 avril 2021).

Financement sur 25 ans	Bat A	Bat B
Eco Prêt (20 000 € / logement) – Durée 25 ans – Taux du livret A moins 0.25%	200 000 €	
Prêt PAM taux fixe Eco Prêt – Durée 25 ans – Taux en vigueur à la date d'émission du contrat de prêt (1)	112 304 €	
Prêt PAM taux fixe (6 000 € / logement) – Durée 25 ans – Taux en vigueur à la date d'émission du contrat de prêt (2)		12 000 €
Prêt PAM - Durée 25 ans – Taux du livret A plus 0.60%		50 461 €
Fonds propres	104 101 €	20 820 €
<i>dont issus de la fin de la garantie d'exploitation</i>	87 521 €	17 504 €
<b>TOTAL</b>	<b>416 405 €</b>	<b>83 281 €</b>

(1) Pour information : taux en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2021 : 0.84%

(2) Pour information : taux en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2021 : 1,00%

L'une des conditions pour l'obtention de ces prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, est que la date d'échéance du bail emphytéotique soit supérieure de 2 ans à la date d'échéance de la dernière annuité des prêts (laquelle est fixée un an après la date de consolidation desdits prêts), l'autre que ces prêts soient garantis.

Compte tenu de la date d'émission des contrats de prêts (au plus tôt décembre 2021 et au plus tard 1<sup>er</sup> trimestre 2022), de la date de consolidation des prêts non connue à ce jour, la SEMIS a sollicité de la commune la prolongation de la durée du bail emphytéotique de 5 ans et de fixer ainsi son échéance au 31 octobre 2051.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention du 8 mars 1991, l'acte rectificatif n°3 au bail emphytéotique et tous documents relatifs à cette affaire.

## 8. PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SEMIS Prog. 156 Rue du Parc

Par convention en date du 8 juillet 1997, modifiée par avenant n°1 le 6 octobre 1997, par avenant n°2 le 13 août 1999 et par avenant n° 3 le 4 juin 2019, la commune de Saint-Georges-des-Coteaux a confié à la SEMIS la réalisation de 10 logements locatifs sociaux afin d'y assurer la gestion locative.

L'immeuble a été mis à disposition de la SEMIS par la commune par bail emphytéotique d'une durée de 35 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Ce bail a été modifié successivement par un acte rectificatif n°1 pour porter sa durée à 40 ans soit jusqu'au 31 août 2037, puis par un acte rectificatif n°2 afin de la porter à 41 ans, soit une échéance au 31 août 2038, par un acte rectificatif n°3 afin de la porter à 51 ans, soit jusqu'au 31 août 2048.

La SEMIS a engagé les travaux de réhabilitation prévus à l'avenant n°3 à la convention de construction dont le prix de revient après appel d'offres s'établit à 272 176 €. Le plan de financement est le suivant :

Financement	Montants
Eco Prêt – Durée 25 ans – Taux du livret A moins 0.25%	110 000 €
Prêt PAM taux fixe Eco Prêt – Durée 25 ans – Taux en vigueur à la date d'émission du contrat de prêt (1)	94 132 €
Fonds propres	68 044 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 176 €</b>

(1) Pour information : taux en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2021 : 0.84%

L'une des conditions pour l'obtention de ces prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, est que la date d'échéance du bail emphytéotique soit supérieure de 2 ans à la date d'échéance de la dernière annuité des prêts (laquelle est fixée un an après la date de consolidation desdits prêts), l'autre est que ces prêts soient garantis.

Compte tenu de la date d'émission des contrats de prêts (au plus tôt décembre 2021 et au plus tard 1<sup>er</sup> trimestre 2022), de la date de consolidation des prêts non connue à ce jour, la SEMIS a sollicité de la Commune la prolongation de la durée du bail emphytéotique de 3 ans et de fixer ainsi son échéance au 31 août 2051. Au vu de ces éléments, la SEMIS a donc sollicité la commune pour prolonger de 3 années supplémentaires, les durées du bail emphytéotique, et de la convention (soit une échéance au 31 août 2051) et d'y intégrer la garantie des emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention du 8 juillet 1997, l'acte rectificatif n°4 au bail emphytéotique et tous documents relatifs à cette affaire.

## 9. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR RD 237

Le projet de convention financière relatif à l'aménagement de la traverse du bourg sur la Route Départementale 237 (RD 237) est présenté.

En effet, le Département a été sollicité afin de réaliser les études et les travaux pour améliorer la sécurité sur la RD 237. Il propose la création de deux plateaux surélevés. Ces plateaux, visant à réduire la vitesse des usagers et à sécuriser les traversées piétonnes et cycles, seront localisés au niveau du croisement du lotissement du Moulin de Razé et de la route de Meursac ainsi qu'au niveau de l'entrée des Barbotines 1 et 2.

Les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont pris en charge à 50%. La participation estimée de la commune est de 29 651,43 € H.T. Cette participation sera arrêtée après réalisation des études et travaux sur la base de leur montant réel.

M. le Maire conclut l'échange en informant qu'il y aura 2 autres conventions dans les mois à venir :

- Traitement de la RD 237, du rond-point des Tonnelles en allant vers Nieul-les-Saintes,
- Traitement des hameaux Cerveau- Varaize (vitesse et chemin piétonnier).

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention afférente à ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** la proposition d'aménagement de sécurité de la traverse du bourg (RD 237) et **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir. Les crédits y afférents seront inscrits au budget 2022.

## 10. DÉCISION MODIFICATIVE N°3

*CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réajuster certaines prévisions budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement,*

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
6574	Subvention fonct. asso°	+ 328,11 €
615232	Réseaux	-328,11 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
2315 Op°303 (Voirie)	Aménagements sécurité	+ 24 660 €
2312 Op°312 (Aménagt Patrimoine°)	Aménagement terrain	-24 660 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité cette décision modificative.

## 11. PROJET RÉHABILITATIONS ÉCOLES ET PÉRISCOLAIRE

Mme LESPINASSE rappelle au Conseil Municipal l'étude préalable à la programmation des équipements scolaires qui leur a été présentée par le CAUE 17 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et la SEMDAS (Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge) le 16 novembre dernier.

En effet, le diagnostic montre un état des bâtiments, non conforme aux règles sanitaires et aux attentes des utilisateurs et pose des questions de sécurité. Le projet global d'aménagement et de réhabilitation des 2 écoles et de l'accueil périscolaire semble donc indispensable.

Cette étude préalable a été établie en collaboration avec les équipes pédagogiques et les services de la CdA.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le choix de la stratégie en 3 phases de réhabilitation des écoles et de l'accueil périscolaire,
- La validation de la réhabilitation de la maison sise 6 rue des écoles pour l'accueil périscolaire et salles associatives (phase n°1),
- L'autorisation de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE** quant aux propositions ci-dessus et charge M. le Maire des démarches y afférentes.

## 12. MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) a décidé de modifier les statuts afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Cette modification consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant:

« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis **FAVORABLE** au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (P. PÉRONNEAUD compte-tenu de sa profession)

## 13. MODIFICATION N°1 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter la modification suivante au règlement intérieur d'utilisation des salles municipales :

Ajout dans l'article 8 d'un paragraphe intitulé "sécurité sanitaire" :

« Afin de protéger le public accueilli de tous dangers et risques pour la santé, l'utilisateur s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur application ».

De plus, il est proposé de modifier le tableau de tarifs de location des salles comme suit :

Les bénéficiaires de la gratuité des salles que sont les « établissements publics » seraient remplacés par « les collectivités territoriales et la CDA de Saintes ».

Les « habitants et entreprises » seraient remplacés par les « habitants, entreprises et organismes », ainsi pour les organismes hors collectivité territoriale et EPCI, les salles seraient payantes. Le terme « établissements publics » est trop large.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, les modifications ci-dessus.

Votants : 23 / Pour : 22 / Contre : 1 (A. CORS) / Abstention : 0

#### 14. OUVERTURE DOMINICALES DES COMMERCES

Considérant les demandes des différents commerces de détail pour la dérogation au repos dominical pour 2022 et les réponses des organisations syndicales et patronales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, un avis **FAVORABLE** à l'ouverture des commerces de détail et charge M. Le Maire de prendre les arrêtés nécessaires pour les secteurs suivants :

- **Secteur automobile** (portes ouvertes nationales) : 5 dimanches (les 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022),
- **Secteur articles de sport** : 9 dimanches (les 10, 17, 24, 31 juillet, les 7 et 14 août, les 04, 11 et 18 décembre 2022),
- **Secteur multimédia et électroménager** : 12 dimanches (les 16 et 23 janvier, le 22 mai, le 26 juin, le 28 août, les 04 et 11 septembre, les 20 et 27 novembre, les 04, 11 et 18 décembre 2022),
- **Secteur équipement du foyer** : 9 dimanches (les 16 janvier, 26 juin, 06, 13, 20 et 27 novembre, les 04, 11 et 18 décembre 2022),

Votants : 23 / Pour : 16 / Contre : 4 (A. CORS, L. SOULA-DEL VECCHIO, C. MIGNON, C. VERGEREAU)

Abstentions : 3 (F. BOUCHET, S. GAS, N. LEGRAND)

#### 15. CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 novembre 2020 ayant pour objet la création d'emplois d'agents recenseurs. Or, le recensement de la population n'ayant pu se tenir en 2021 en raison de la pandémie de Covid-19, il convient de prendre à nouveau une délibération.

Aussi, M. le Maire propose de créer 6 emplois d'agents recenseurs (dont 1 en cas de remplacement) du 20/01/2022 au 19/02/2022 pour le recensement de la population 2022.

Les agents seront payés à raison de :

1,30 € par feuille de logement remplie

1,70 € par bulletin individuel rempli

une indemnité forfaitaire de 60 € pour frais de transport (pour les secteurs les plus étendus)

Les agents recenseurs recevront 30 € pour chaque séance de formation.

L'agent recenseur remplaçant percevra 30 € par séance de formation et une somme forfaitaire de 100 € au titre de l'astreinte en cas de non remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité**, la création des emplois ci-dessus dans les conditions proposées pour le recensement de la population 2022.

#### 16. DÉNOMINATION DE VOIES

Considérant qu'il est nécessaire un nom de voie à deux nouveaux groupements d'habitations ;

Après consultation de la commission Voirie, il est proposé au Conseil Municipal les noms suivants :

- \* « Impasse des Auberts » pour le groupement d'habitations de la route de Meursac
- \* « Impasse de Rulon » concernant le lotissement de 4 parcelles proche de la route du Silo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité**, de dénommer les nouvelles voies tel que proposé ci-dessus.

#### 17. DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DE PARCELLE AUX BARBOTINES 2

Considérant la demande de cession d'une petite partie de l'espace public jouxtant le commerce sis aux Barbotines 2 ; M. le Maire propose au Conseil Municipal de désaffecter du domaine public une petite partie d'un espace enherbé aux Barbotines 2. Il s'agit d'une bande de 3m sur la longueur (environ 37m) de la parcelle AO 495 (salon de coiffure) afin d'élargir l'accès au parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE** à la désaffectation d'une partie de la parcelle AO 495 et charge M. le Maire des démarches y afférentes.

**18. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES****Education-Jeunesse** (Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE)

Conseil école élémentaire (19/10) : A la rentrée de septembre dernier, l'effectif était de 153 élèves. Quatre élèves issus des gens du voyage ont eu cours pendant une semaine. Le règlement intérieur de l'école interdit les balles rebondissantes et les grosses billes pour préserver, notamment, les nouveaux vitrages.

Accueil périscolaire : La fréquentation y est très importante (jusqu'à 104 enfants). En période de COVID, les enfants de la maternelle sont gardés à l'école maternelle.

Conseil école maternelle : 72 élèves inscrits à la rentrée. Remerciements des parents et enseignants pour les travaux de rénovation de la cour et pour la cabane à vélos. La fête de l'école aura lieu le 17 juin 2022.

Un préavis de grève a été déposé pour le mardi 14/12 (accueil périscolaire et restaurant scolaire).

**Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** (Rapporteur : Mme Amanda LESPINASSE)

Le CMJ est composé de 8 jeunes motivés et impliqués de la commune entre 10 ans et 17 ans qui se réunissent quasiment une fois par semaine. Ils ont notamment travaillé sur un règlement intérieur et un logo. L'élection du maire et des adjoints aura lieu le 16 décembre.

Participation du CMJ à FestiPREV à Saintes (courts métrages sur le harcèlement scolaire), à la cérémonie du 11 novembre à Saint-Georges-des-Coteaux (lecture de textes) et à un débat autour de la solidarité (Mission locale).

Un projet est en préparation dans le domaine du divertissement, avec une orientation culturelle, sportive, touristique.

D'autre part, un concours de la plus belle maison décorée pour Noël est organisé par les jeunes du CMJ comme le met en évidence la page de couverture (affiche réalisée par le CMJ) du dernier bulletin municipal du mois de décembre.

**Rapport social unique**

En matière de ressources humaines, M. le Maire annonce les points importants du Rapport Social Unique (RSU). Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Au-delà d'une obligation légale, c'est un véritable outil pour les Ressources Humaines.

- 15 agents / Age moyen : 48 ans / 3 filières : administrative, technique et culturelle.
- Le Régime Indemnitare (RIFSEEP) a été modifié afin de revaloriser les agents / Aucun accident du travail déclaré en 2020.

**Informations SOLURIS** (Rapporteur : M. Romain ROUAN)**a. Migration Stela pour les convocations aux CM :**

L'application Stela a bénéficié d'une migration d'une Version 2 à une Version 3 et d'une mise à jour rendant une plus simple utilisation pour tous les élus : avec, par exemple, le fait de ne plus avoir besoin de codes d'accès pour ouvrir l'invitation ainsi que les pièces-jointes.

Le but principal est de perfectionner l'outil numérique. Tout le monde (élus et agents) semble satisfait de cette nouvelle version.

**b. Réunions auprès des délégués des communes :**

Le nouveau Bureau va venir à la rencontre des élus délégués des communes du département pour connaître leurs besoins et leurs difficultés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**c. Inclusion numérique et conseillers numériques :**

Le 17/11/21 a eu lieu une nouvelle réunion du groupe de travail d'élus pour échanger en séance et partager les expériences des communes en termes d'inclusion numérique.

SOLURIS reste en appui, mobilisable si besoin, soit pour des missions d'expertise (diagnostic des besoins, construction de l'offre de services, etc : en lien avec des experts reconnus que SOLURIS peut mobiliser), soit plus directement en formant des agents territoriaux (à Aidants Connect par exemple) ou en recrutant des Conseillers numériques à mettre à disposition (comme ce fut le cas pour Coclic'O).

Pour ce qui est des conseillers numériques : ils se déplacent une demi-journée par quinzaine dans chaque commune de la CDA de Saintes, quelle que soit la taille des communes, sur un calendrier bien défini. Une révision du modèle sera pensée à la mi-janvier pour voir comment cela fonctionne. Il s'agit d'un service financé par toutes les communes en fonction du nombre d'habitants.

M. Franck BOUCHET a participé le 03/12/21 au Comité Syndical de SOLURIS à la Cité Entrepreneuriale où ont été présentées les actions effectuées au cours de l'année 2021.

De plus, il informe le Conseil Municipal que lors du dernier Bureau de SOLURIS du 10 novembre :

M. Romain ROUAN a été élu en qualité de **titulaire** à la **CCSPL** (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

M. Romain ROUAN a été élu en qualité de **suppléant** aux **Instances Paritaires** et au **Comité Technique**.

### Retours sur les rencontres citoyennes

Les dernières rencontres habitants-élus ont lieu aux Vacherons (octobre) et à Varaize - Cerveau (novembre). Ces rencontres ont été très appréciées par les habitants. Des échanges ont eu lieu concernant les problématiques de chaque quartier et hameau. Les 2 prochaines rencontres se tiendront au Petit Romefort (samedi 11 décembre) et à St Lo (en janvier 2022).

Lors de la rencontre aux Fresneaux, les habitants présents avaient fait remonter un conflit de voisinage lié aux nuisances du centre canin. Depuis, un courrier des riverains des Impasses des Fresneaux et du Bois des Fresneaux a été adressé au Maire et au Conseil Municipal pour connaître les démarches et les suites données. Une réponse va être transmise.

### Point travaux (Rapporteur : M. Renaud TAPON)

Salle polyvalente : Concernant la réfection du sol du gymnase, les retours sont très positifs de la part des clubs sportifs. Les travaux des sanitaires sont en cours.

Parc : La cabane « Boîte à livres » confectionnée par les jeunes de l'ADEI sera livrée la semaine prochaine au parc et sera proche des logements sociaux.

Vestiaires foot : Les travaux sont reportés en raison de rupture de stock de matériaux.

### Nouveaux services

Noël : Mme LEGRAND fait part qu'une boîte à guirlandes et de décorations de Noël est à disposition sous le hall de la médiathèque. Chacun pourra déposer et prendre à sa guise. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CDA de Saintes propose un service gratuit de ramassage des sapins. Une zone de collecte est prévue près du cimetière de Saint-Georges-des-Coteaux du 27/12/21 au 15/01/22.

### Evénements et calendrier (Rapporteur : Mme Nathalie LEGRAND)

Téléthon : Une réunion dressant le bilan du Téléthon aura lieu le 10/12/21.

Noël : Un Marché de Noël réunissant quelques commerçants du bourg se tiendra du 21 au 24/12 et comportera une tombola avec des paniers gourmands et des paniers beauté. Le résultat du concours du CMJ (maison la mieux décorée) se fera à cette occasion. Le Maire souligne que c'est une belle initiative des commerçants et les remercie. Cet événement sera coordonné par les commerçants et la commune y apportera un soutien logistique.

Vœux du Maire : Le Jeudi 13 janvier auront lieu les Vœux du Maire à l'Espace Multipôle (si pas de restrictions sanitaires). Inscription obligatoire en amont. Pass sanitaire obligatoire.

11 novembre : M. le Maire souhaite revenir sur la commémoration du 11/11/21, qui fut la première cérémonie ouverte au public depuis les dernières élections et qui fut une très belle cérémonie. À cette occasion, les enfants de l'école de la commune et aussi les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont été associés à ce temps d'hommage. M. le Maire les remercie ainsi que leurs parents et les enseignants pour leur présence ; avec un merci particulier à M. François DESPORTES, enseignant, pour le prêt de photographies personnelles de la Grande Guerre.

Réveillon : M. TAPON signale que l'Association « St-Georges Animations » a annulé le Réveillon du 31/12/21 prévu à la salle polyvalente

**Lettre ouverte des Conseillers municipaux de l'opposition**

M. le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu le 29 novembre 2021 une Lettre Ouverte signée « les Conseillers municipaux d'opposition » en date du 22 novembre 2021 dont l'objet est « Demande d'aménagement des traversées des villages de Varaize et Cerveau ». M. le Maire propose aux Conseillers municipaux d'opposition de la lire et de prendre la parole. Ces derniers ne le souhaitent pas.

M. le Maire annonce qu'il va faire une réponse écrite dans les prochains jours et en annonce la teneur.

Tout d'abord, il a été surpris de recevoir cette Lettre Ouverte :

surpris par la lettre elle-même : c'est un document bien spécifique avec une signification bien précise, surpris du contenu, vu que c'est un sujet déjà évoqué en Commission communale Urbanisme-Voirie et vu l'état déjà bien avancé des discussions sur le sujet en question avec le Département.

Il se demande donc de la raison de la transmission cette lettre ouverte. Il lui semble qu'il y a des méthodes plus simples et moins polémiques. Pourquoi ne pas provoquer une rencontre ou s'exprimer clairement en commission à laquelle les Conseillers municipaux d'opposition participent et prennent la parole ?

Dans cette lettre ouverte, il est indiqué qu'une rencontre entre conseillers municipaux de l'opposition et habitants de Varaize et de Cerveau a été organisée. M. le Maire indique qu'il est heureux de voir que les conseillers municipaux d'opposition ont repris l'idée et l'initiative de l'équipe municipale actuelle de ces rencontres habitants-élus, qui elles, sont ouvertes à tous les élus du Conseil municipal (majorité et opposition). Ce ne sont pas des réunions des conseillers municipaux de la majorité.

En transmettant cette lettre ouverte, et en organisant leurs rencontres Habitants-Conseillers d'opposition, M. le Maire souligne qu'ils ne sont pas dans la construction annoncée et confirment une nouvelle fois qu'ils souhaitent travailler seuls. M. le Maire indique c'est bien dommage pour la collectivité mais qu'il en prend acte.

La route qui traverse Varaize-Cerveau est une route départementale. M. le Maire rappelle que rien ne peut se faire sans l'accord du Département d'où les rencontres régulières avec le Département. Il indique donc que cette lettre ouverte a dû être transmise aux élus du Département. Dans le doute, M. le Maire va le faire.

M. le Maire précise que l'équipe municipale n'a pas attendu cette lettre ouverte pour avoir pris connaissance des problèmes qui existent depuis des années sur ce secteur. Il est vrai que la circulation des traversées de Cerveau-Varaize a augmenté avec l'aménagement du rond-point sur la RD137 et qu'il faut résoudre ces problèmes de vitesse et de sécurité des piétons. Mais M. le Maire s'étonne que les Conseillers municipaux d'opposition demandent de résoudre ces problèmes complexes « dès que possible », alors que rien n'a été proposé dans leurs derniers mandats. La mise en service du rond-point date de juin 2017 et non pas de juin 2020 et le besoin du chemin piétonnier est beaucoup plus ancien.

Un échange a lieu, les conseillers d'opposition ne comprennent pas la réponse du Maire et regrettent cette interprétation.

M. TAPON précise que ce n'est pas l'interprétation du Maire car ce sentiment est partagé par le reste de l'équipe.

**Autre question : l'Etablissement Public Foncier (EPF)**

M. PÉRONNEAUD demande des nouvelles du dossier de l'EPF. M. MIGNON lui répond qu'une réunion a eu lieu en début de semaine avec l'EPF. Les propriétaires vont être contactés dans les prochains jours par l'EPF et les élus feront un retour ensuite.

**Remerciements**

La famille BOUYER remercie M. le Maire pour les marques de sympathie pour le décès de Jean BOUYER.

L'Association « Les Enchanteuses » a transmis un courrier de remerciements à M. le Maire pour l'engagement de la commune dans le cadre d'Octobre Rose. L'Association serait ravie de renouveler ce partenariat en 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

**Date de convocation** : 21 janvier 2022

**Présents** : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. ROUAN Romain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, Mme VERGEREAU Carole, M. GLAUDEL Allan, Mme LOENS Bérange, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

**Excusés avec pouvoir** : M. BOUCHET Franck à M. ROUAN Romain  
M. CROMPAS Stevens à Mme LOENS Bérange  
Mme LABROUSSE Cécile à Mme VERGEREAU Carole  
Mme PATRY Sylvie à Mme GAS Stéphanie  
Mme WURTZ Marina à M. ROUAN Frédéric  
Mme BONDUEL Nathalie à Mme SEGUIN Brigitte

**Secrétaire de séance** : M. PÉRONNEAUD Patrick

M. le Maire propose au Conseil Municipal de débiter la séance par le premier point des « INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES » en raison de la présence de M. Alexandre GRENOT, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la jeunesse et de la citoyenneté, Vice-Président de la CdA de Saintes et Maire de Les Gonds, venu pour présenter le dispositif « l'Heure civique ». Le Conseil Municipal est d'accord avec cette modification. M. Atanase PÉRIFAN, à l'initiative de ce nouveau dispositif, est en visio-conférence.

Messieurs GRENOT et PÉRIFAN présentent le dispositif « l'Heure civique ». Le Département de la Charente-Maritime, en partenariat avec l'Association des Maires 17, lance ce nouveau dispositif visant à encourager les Charentais-Maritimes à donner une heure par mois de leur temps pour aider un voisin ou un habitant de leur commune (courses, bricolage, jardinage...).

La commune peut devenir partenaire de ce dispositif d'entraide (aucun coût) en mettant en place des référents locaux dont le but est de recenser l'ensemble des besoins. Les habitants volontaires et bénévoles peuvent ensuite s'inscrire sur la plateforme de l'Heure Civique et les référents locaux mettent en relation les personnes offrant leur temps avec les personnes ou les associations ayant un besoin précis.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du fonctionnement de « l'Heure Civique », M. GRENOT et M. PÉRIFAN quittent la réunion.

#### 1. EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

*VU les dispositions du Code de l'urbanisme relatives au droit de préemption urbain, notamment les articles L.210-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1 et R.211-1 et suivants ;*

*Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 15° ;*

*Vu le PLU approuvé par délibération du 22 octobre 2019 ;*

*Vu la délibération du 22 octobre 2019 instituant le droit de préemption urbain, notamment, sur l'ensemble de la zone urbaine (U) ;*

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner n° 017336 21 P0097 reçue le 30 décembre 2021 de Maître REQUENA (Rochefort) notifiant la cession par la SCI La Forge des parcelles bâties cadastrées AP n°600 (122m<sup>2</sup>) et AP n°597 (424m<sup>2</sup>) sises 10 rue de la forge pour la somme de 141 663 € dont la commission de l'agence immobilière de 8 499 € est à la charge du vendeur ;

Considérant que l'emplacement et le type de cet immeuble (atelier artisanal) correspondent aux besoins de la commune pour l'aménagement d'une annexe au Centre Technique Municipal dans le bourg ;

Considérant que ce bâtiment annexe permettrait aussi de stocker du matériel et notamment celui qui est actuellement dans le bâtiment communal du 6 rue des écoles (illuminations Noël, panneaux, chaises, tables, matériel technique...) car ce dernier doit changer de destination (accueil périscolaire) ;

Considérant que ce bâtiment permettrait d'avoir un lieu de stockage supplémentaire dans le but de faciliter et d'améliorer les conditions de travail des agents ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir, par voie de préemption, les parcelles bâties AP n°600 et 597 au 10 rue de la Forge au prix de 141 663 € (dont commission d'agence immobilière de 8 499 € à la charge du vendeur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'acquérir par voie de préemption les parcelles cadastrées AP n°600 et 597 au prix de 141 663 € (dont 8 499 € de frais d'agence).

Le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents relatifs à cet achat. Les crédits y afférents (ainsi que les frais d'acte) sont prévus par délibération du 27 janvier 2022 et seront repris au budget 2022.

## 2. OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget 2021 et les décisions modificatives n°1, 2 et 3 ;

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice ;

Chapitre Dépenses Investissement	Crédits votés en 2021 (BP+DM) Hors RAR votés au BP 2021	Crédits proposés jusqu'à l'adoption du BP 2022 (25%)
20 - Immobilisations incorporelles	23 719	5 929,75
21 - Immobilisations corporelles	337 664	84 416
23 - Immobilisations en cours	284 052	71 013
	TOTAL	<b>161 358,75 €</b>

De plus, M. le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2021 décidant de voter la somme de 128,11 € à l'article 6574 pour le versement du complément de la subvention finalisée attribuée au C.O.S. Cette somme n'ayant pas été versée en 2021, il est proposé de la prévoir à nouveau sur l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, la proposition ci-dessus. Ces crédits seront repris au budget 2022 lors de son adoption.

## 3. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **Point Rencontres citoyennes**

M. le Maire fait un retour sur les 2 dernières rencontres habitants-élus : Le Queureux-Le Petit Romefort-La Redonnerie, le 11/12/2021 et St-Lô, le 15/01/2022.

La 1ere n'a rassemblé que 2 habitants, mais M. le Maire indique qu'il ne va pas revenir sur la raison, pour ne pas polémiquer davantage à ce sujet.

La rencontre à St-Lô avec les riverains a rassemblé environ 15 personnes, la principale préoccupation qui a été exprimée est la sécurité routière à cause de vitesses trop élevées des véhicules qui traversent le hameau. M. PERONNEAUD confirme que certains habitants de St-Lô traversent les petits Maurices assez vite, ce que Mme VERGEREAU confirme.

M. le Maire précise que le hameau de St-Lô ne dispose d'aucun panneau de signalisation. La mise en place d'une signalétique va être proposée aux habitants pour tenter de résoudre le problème (comme aux Vacherons et à la Martinière).

- **Remerciements**

Remerciements de :

Mme Danielle ROUX et de Mme Odette BODIN pour le témoignage de soutien et de sympathie de M. le Maire et du Conseil municipal suite au décès d'un proche.

- **Démission**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de son poste d'adjoint de M. Alain CORS mais en restant dans l'équipe municipale (groupe de la majorité), que Mme la Sous-Préfète a acceptée le 25 janvier 2022. Aussi, une réunion du Conseil Municipal est proposée pour pourvoir à cette vacance le vendredi 11 février 2022.

## LES INFOS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Aide aux devoirs :**

Nous accueillons les collégiens et les lycéens ayant des difficultés d'accès à d'autres programmes d'aides aux devoirs, à la médiathèque durant les heures d'ouverture au public. Cette aide aux devoirs se fera grâce à l'intervention de bénévoles. **Elle est gratuite !**

Si vous êtes intéressés et motivés contacter la mairie [accueil.mairie@sgdc17.fr](mailto:accueil.mairie@sgdc17.fr) nous vous mettrons en contact avec nos bénévoles.

Si vous êtes disponibles et que vous souhaitez aider bénévolement les élèves, faites-vous connaître auprès du CCAS.

**Rappel :**

L'inscription sur le registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées de plus de 60 ans en situation d'**isolement** se fait auprès de l'accueil de la Mairie. Ce registre nous permet de vous contacter et de vous accompagner durant la crise sanitaire, mais aussi en prévision des épisodes caniculaires de l'été.

**Rappel :**

Madame Stéphanie DALBIN, conseillère numérique est présente à la mairie un **mercredi** sur deux, entre 9h et 12h.

Elle vous apportera son aide pour vous approprier un équipement informatique, tel un ordinateur, un smartphone, ou une tablette. Vous apprendrez à naviguer sur internet et à découvrir l'environnement et le vocabulaire numérique.

N'attendez plus prenez rendez-vous avec votre **conseillère numérique : 06 37 13 17 21**

**Info :**

En raison de la situation sanitaire l'atelier économie d'énergie prévu en janvier a été annulé et vous sera proposé en septembre 2022.

# Le Conseil Municipal des Jeunes

Bonjour à tous,

Dans ce petit passage dans le bulletin, nous allons vous faire un petit bilan de notre dernier projet.

Durant le mois de décembre, le Conseil municipal des jeunes a organisé un concours, « **Le concours de la maison la mieux décorée de Saint-Georges-des-Coteaux** ». Nous avons eu une dizaine de candidats, ce qui est bien pour une première édition.

Certains commerçants de notre commune ont participé à un lot commun pour les premiers du classement. Nous leur en sommes très reconnaissants. Nous voulions aussi remercier bien sûr une énième fois nos participants qui ont joué le jeu à fond !

A notre grande surprise, nous avons beaucoup de compliments sur le début du CMJ. On nous a félicités sur notre dynamisme et nos initiatives et autres.

Nous espérons que ce concours va prospérer dans le temps et avoir chaque année plus de participants pour redonner à notre commune le goût de Noël.

Vainqueur : Christophe Perthus



Deuxième : Nicolas Houssineau



Troisième : Michel Debar-Monclair



Le Conseil Municipal  
des Jeunes



La médiathèque organise un jeu de piste et le CMJ s'associe à sa préparation.

Le jeu est disponible à la Médiathèque du **16 avril au 8 mai 2022**.

Le circuit sera accessible aux familles. Le jeu pourra être effectué sur plusieurs jours selon le rythme choisi.

Rendez-vous aux heures d'ouverture de la médiathèque pour vous procurer le kit de jeu.

## L'école et sa restauration

Joël PORTEAU, chef cuisinier du restaurant scolaire de Saint-Georges-des-Coteaux, nous parle de son métier. Il nous présente ses assistantes, Carole ERB (à droite) et la remplaçante, Elisabeth (à gauche).

« Je travaille depuis 21 ans, de 7h pour accueillir les fournisseurs, jusqu'à 17h. Nous faisons chaque jour entre 195 et 208 couverts.

Tout est fait sur place, nous utilisons très peu de surgelés. Les légumes sont frais, tout comme la viande, les fromages sont proposés à la coupe, les desserts sont confectionnés ici. Les fournisseurs sont locaux au maximum, par exemple le pain est pris chez madame MIOT, et quand elle est fermée à la boulangerie du rond-point ; les yaourts viennent de La Chapelle des Pots.

Selon les menus choisis par la CdA, nous faisons un repas avec des fruits, légumes et autres aliments. Nous faisons un repas végétarien une fois par semaine : nous remplaçons la viande par du quinoa,



des pois chiches, des lentilles corail, des haricots rouges ..., mais il est assez difficile de changer les habitudes des enfants. »

La compétence éducation-enfance-jeunesse est une compétence de la CdA de Saintes. Cette compétence recouvre un champ très large. Seules les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux bâtiments en sont exclues.

Les équipes des restaurants scolaires sont employées par la communauté d'Agglomération, les menus élaborés en lien avec la diététicienne.

## TOURNOI SCOLAIRE DEPARTEMENTAL D'ECHECS (Zone Sud)

10 élèves de l'école Jacques Prévert (7 élèves de la classe de CM1/CM2 et 3 de celle de CM2) ont participé pour la première fois au « Tournoi scolaire départemental d'échecs » qui se déroulait le mercredi 26 janvier au Hall Mendes France.

Il y avait 48 participants. Le premier Saint-Georgeais (Mathieu El AMRANI-PERDRIAU) s'est classé 7<sup>ième</sup>.

L'école s'est classée 3<sup>ième</sup> par équipe et est donc qualifiée pour le tournoi régional qui aura lieu le 26 mars à Saintes. L'équipe sera constituée de Mathieu El Amrani-Perdriau, Paco Borde, Elliott Lefur, Charlotte Rebiaj, Alice Caillet-Rousset, Robin Elvira-Ruiz, Odin Dubreuil-Belair et Martin Charbonnières-Bruni. Les 2 remplaçants seront Arthur Lainé et Joshua Sintes.

Nous leur souhaitons de bien réussir ce prochain tournoi malgré la forte opposition que nos jeunes amateurs d'échecs vont rencontrer.





## PRIX POLARS POURPRES... Des romans policiers à découvrir !

D'après une sélection effectuée par les amateurs de suspense du site internet communautaire « Polars Pourpres », sept romans policiers à lire d'urgence !

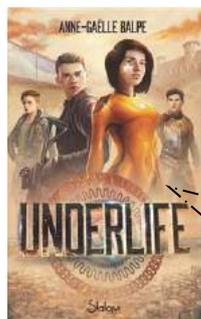


« En Sardaigne, le silence est presque une religion... » Dans son roman, P. Pulixi donne naissance à un duo de flics féminins dans une Sardaigne mystérieuse mêlant beauté des paysages, crimes non élucidés et traditions ancestrales. [Le Soir, Avril 2021]



### PRIX ADO'pte UN LIVRE - RENCONTRE

**Mardi 1er mars à 18h** Rencontre avec l'autrice **Anne-Gaëlle BALPE** pour son roman *Underlife* dans le cadre du prix littéraire des collégiens organisé par la Médiathèque départementale.



*Dans un monde hostile et étranger, Alix – fille d'un chef de clan reclus – se bat pour sa survie et pour s'approprier son destin.*



### Un livre offert aux nouveau-nés

Comme chaque année la commune offre un livre aux 16 bébés nés en 2021. Il s'agit de *Souffle d'hiver* de Jo Witek (auteure), Emmanuelle Halgand (illustratrice) et Flavia Perez (compositrice) pour un éveil en mots et en musique grâce à la collection *Areuh* des éditions du Père Castor



### SPECTACLE « Zou » Cie Son de toile

**Samedi 12 mars à 17h à l'Espace multipôles**

Duo de percussions corporelles. Avec la voix, des sons de pieds, de mains, de bouches, des gestes... Ils orchestrent des morceaux pour 86 orteils, 112 cordes vocales, 2000 doigts et quelques paires d'oreilles. Ce spectacle est soutenu par le Département de la Gironde, l'IDDAC, l'Espace culturel *Treulon* (Bruges 33) et le Centre culturel *Bleu Pluriel* (Tregueux 22).



© JP Delpeyrou

*Tout public. Gratuit sur réservation. Durée : 45min*

### SPECTACLE « A la recherche de Pablo » Cie Carré blanc sur fond bleu

**Samedi 26 mars à 17h à la Médiathèque**

Performances en arts visuels et en musique. Ce spectacle est soutenu par le Département de la Charente-Maritime.

*Dès 18 mois. Gratuit sur réservation. Durée : 25min*



© SC Zaccarie

**EXPO**

**Du 26 mars au 23 avril** « Les fleurs du jardin », travaux des jeunes de l'atelier d'art Marthe Castagneyrol.

**TROC PLANTES**

**Samedi 2 avril de 10h à 16h** Echanges gratuits de graines, de plantes et de boutures entre jardiniers amateurs. Le troc se déroule devant la médiathèque ; pour préparer vos échanges : soignez vos semis, divisez les rhizomes, bouturez vos aromatiques, trie et étiquetez vos graines. Et pour connaître le règlement, contactez-nous !

**RENCONTRE avec Azouz BEGAG**

**Samedi 9 avril à 10h30 à la médiathèque.** En partenariat avec le Salon du livre de Thénac, nous recevons l'auteur Azouz BEGAG pour son roman « L'Arbre ou la maison » paru aux éditions Julliard. Remerciements chaleureux à l'association *L'Écriture prend le large*.  
Gratuit sur réservation. Durée : 1h.

De retour en Algérie, deux frères redécouvrent la maison de leur enfance, en même temps qu'un pays en pleine révolution démocratique. Un voyage initiatique fait de chair, de larmes et de rires. Prix « Albert Bichot » 2021.



UNE IDÉE DE SORTIE...

**A DECOUVRIR dans nos bacs !**

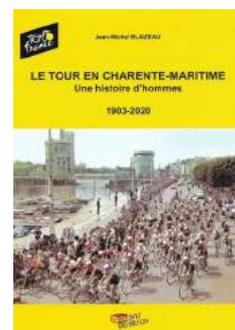
**Avant les années terribles de Víctor del Árbol, éd. Actes Sud, 2021.**

Isaïe vit à Barcelone après avoir fui la guerre en Ouganda dans les années 1990. Il apprécie cette vie simple et tranquille... Mais à la faveur d'une conférence de réconciliation nationale à laquelle il est invité, Isaïe décide de repartir en famille sur les terres de ses origines. Bien mal lui en prend...

Petite et grande histoires s'entremêlent dans ce roman noir choc !

**Le Tour en Charente-Maritime, 1903-2020, éd. Deserson, 2020.**

« Tout le monde a un souvenir d'enfance lié au Tour ; une photo, un pique-nique familial sur le bord de la route, une arrivée d'étape, la caravane publicitaire. Chacun a une histoire à raconter quand on parle du Tour de France. », déclarait l'auteur Jean-Michel Blaizeau sur France 3.

**Contact Médiathèque**

1 chemin du Logis à St Georges des Coteaux – ☎ 05 46 90 41 40 – ✉ biblio.sgdc@orange.fr



## Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise

**Amis chasseurs, Amoureux de la Nature**

Le froid bientôt va s'en aller,  
Annonçant l'arrivée du printemps.  
Fuyez pluies et gelées,  
Le beau temps s'est annoncé.  
De la terre une force invisible jaillit  
Pour donner naissance à la vie.

La campagne de chasse vient de se terminer le 28 février. Espérons qu'elle vous aura permis de passer d'agréables moments au sein de notre belle nature St-Georgeaise.

Le 20 décembre 2021, avait lieu la permanence de remise des cartes lièvres. Beaucoup d'entre vous l'avaient oubliée, malgré les mentions sur le règlement intérieur et le rappel sur le bulletin municipal.

Le 1<sup>er</sup> mars, vous nous aurez remis votre carnet de prélèvements territorial. La comptabilisation de ceux-ci va permettre d'établir les statistiques de l'évolution cynégétique de notre ACCA. Ces chiffres, ensuite transmis à la FDC 17, permettront d'établir un bilan départemental des espèces pour cette saison.

Nous vous ferons part de cette évolution lors de notre AG qui se tiendra à la Halte Loisirs de St Georges des Coteaux le : **VENDREDI 24 JUIN 2022 à 20h30**

Notez bien cette date dès maintenant, vous ne recevrez pas de convocation individuelle, celle-ci se fera par voie d'affichage à la mairie.

Notre plan de chasse se termine bientôt également. Nous avons actuellement pu réaliser 4 bracelets sanglier sur 5 attribués, quand aux bracelets chevreuils 9 sur 12 ont à ce jour été réalisés.

Je remercie vivement tous les fidèles participants, qui malgré une météo pas toujours clémente, répondent toujours présents, sans peur d'affronter pluie, vent et froid.

Les battues communales et administratives vont quant à elles débiter le 1<sup>er</sup> mars 2022. Elles visent à l'équilibre de la faune sauvage, la régulation des nuisibles et la prévention des dommages aux activités agricoles. Merci à tous les participants qui se joignent à nous pour les réaliser.

Durant le mois d'avril, la FDC 17 va organiser un recensement, au chant du coq, des faisans de Manchourie, afin de voir comment ceux-ci se sont adaptés et reproduits sur notre territoire.

J'ai pour ma part sollicité auprès de la FDC 17, un comptage lièvre, afin d'en évaluer avec justesse la population et de pouvoir demander, si nécessaire, un deuxième lièvre pour la saison prochaine, afin de répondre à la demande des agriculteurs.

A l'heure où les infos oscillent entre évolution des contaminations, pass sanitaire, et campagne pour les élections présidentielles, espérons que l'avenir va enfin s'éclaircir et que nos forces décisionnaires sauront protéger la chasse.

Le Président : Luigi BELLO.

## Avenir Saint-Georgeais

### Une activité physique

### Un club

## *L'Avenir Saint Georgeais*



#### Vous aimez marcher :

Rejoignez-nous le mardi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

#### Vous aimez faire du vélo :

Rejoignez-nous le jeudi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

#### Les avantages :

Maintenir une bonne forme physique,  
Développer des liens sociaux,  
Créer de nouvelles amitiés,

#### Pour nous rejoindre :

**Président :** Daniel Hapiot - 06.76.76.36.48

**Courriel :** [avenirsaintgeorgeais@laposte.net](mailto:avenirsaintgeorgeais@laposte.net)

**Webmestre :** [pat.aumon@espritequipe.org](mailto:pat.aumon@espritequipe.org)

**Blog :** <http://www.espritequipe.org>

## Tennis Club St Georgeais

TC St Georgeais affilié à la FFT

Le club propose des cours aux jeunes et adultes en loisirs ou en compétition

Contact :

Adultes : Bruno MERCIER 0671171459

Jeunes : Michèle BOUQUET 0604936041



## Atelier d'Art Marthe Castagneyrol

Les jeunes talents de l'Atelier ont repris les activités, presque comme avant. Nous nous adaptons et pratiquons tous les gestes barrière de prévention anti-Covid. Tous s'y prêtent avec bonne humeur.

Nous reprenons le fil des projets, et allons pouvoir figurer au Salon Artistique et Littéraire de Thénac qui est le premier des Salons de l'année. Les jeunes artistes vont pouvoir y présenter leur livret intergénérationnel sur la transmission des recettes de cuisine familiale.

Ils vont également, pour certains d'entre eux participer à l'illustration de la Lecture Grande Cause Nationale, en imaginant un conte peint, ou en exprimant par le pinceau, le lien entre peinture et lecture.



Illustration du Conte du dragon

Le « Troc des plantes » organisé par la médiathèque de St Georges des Coteaux, sera l'opportunité d'une exposition sur les fleurs des jardins, tous ont eu l'envie de participer, même les plus petits ont montré une très grande motivation.

Nous comptons également sur une exposition à la Papeterie Peiro-Caillaud, à Saintes, en juin.

La découverte des techniques suit son cours. Plusieurs jeunes artistes ont découvert le plaisir de peindre au chevalet, d'autres s'initient à l'encre de Chine, le fusain et l'aquarelle ont également beaucoup de succès.

N'hésitez pas à nous contacter, nous accueillons les futurs artistes à partir de la grande section de maternelle.

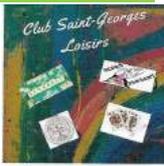
**as-aaamc@orange.fr**

ou **06 86 93 61 94**

A la manière de ...  
Gauguin



## Saint-Georges Loisirs



Notre assemblée générale s'est tenue comme prévu le 21 01 2022

A l'occasion de cette séance les adhérents pour la plupart ont renouvelé leur adhésion, et d'autres nouveaux ont choisi de passer de futurs bons moments avec nous, nous les remercions de leur confiance.

Notre club propose de nombreuses activités :

LE LUNDI de 14h00 à 18h00 : travaux manuels , (tricot, broderie , couture etc...), Arts plastiques (peinture aquarelle, pastel etc...)

LE JEUDI de 14h00 à 16h45 : SCRABBLE en duplicate.

LE VENDREDI de 14H00 à 18H00 : jeux de cartes ( belote, rami, coinche), des concours de coinche ont lieu chaque mois, chacun repart avec un lot.

Comme chaque année des sorties sont programmées ( pique-nique, pêche à la truite, spectacles) et autres distractions vous seront proposées, également comme les autres années des repas et repas dansant, tout pour de grands plaisirs partagés (suivant les consignes sanitaires du moment si, il y en a ).

+++++

A SAVOIR : l'adhésion au club est de 16 euros par personne, elle vous donne droit à toutes les activités proposées, cumulables à volonté.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Le président : Mr Perche Jean -Pierre, 06 76 51 78 23

Mme Bourdier Liliane, trésorière 06 12 51 32 45

Mme Benathan Annie-Claude, secrétaire

05 46 73 28 45.

En espérant vous accueillir parmi nous, sympathiquement.

Le président : Jean-Pierre PERCHE.



## Association Sportive et Culturelle

Les adhérents qui pratiquent le Tennis de Table et le Badminton en loisir ont pu reprendre leur activité en respectant, bien sûr, les règles sanitaires.

En compétition, les joueurs, titulaires du Pass sanitaire, ont participé à la première phase des championnats régional et départemental.

- L'équipe 1, en régional 1, descend en régional 2 après les 7 premières rencontres.

- L'équipe 2, en pré-régional, se maintient.

- L'équipe 3, en départemental 1, remporte le titre et monte en pré-régional

- L'équipe 4, en départemental 3, remporte le titre et monte en division 2.

Ce sont de bons résultats. Mais il sera difficile de se maintenir en pré-régional car la ligue Nouvelle-Aquitaine va modifier le championnat 2022-2023.

Nous n'avons pas pu organiser le tournoi annuel de tennis de table prévu le 9 janvier dernier. En effet, l'interdiction de proposer des boissons et de la nourriture ne permettait pas d'envisager la réussite de la compétition.

Espérons que le printemps verra des assouplissements dans le domaine sanitaire.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Tennis de table : MAGNE Jean-Jacques

06 08 82 59 26

- Badminton : NEVEU Jérôme

06 27 75 24 15



Croisons les doigts pour que la situation sanitaire s'améliore  
et que nous puissions faire la fête ensemble lors de notre prochain spectacle !

*Vous nous avez tellement manqué !!!*

« **MÉLI-MÉLO artistique pour CHANTER,  
DANSER et VIVRE la MUSIQUE** »  
**SPECTACLE DANSE ET MUSIQUE**

**Modern Jazz, Hip-hop, Danse tahitienne, Claquettes  
Chorales adultes, enfants  
Violon, Piano, Orchestre d'harmonie  
Groupes de musique rock, folk, traditionnelle...**

Samedi 19 mars 2022 à partir de 20h30

Salle multipôles de St-Georges-des-Coteaux

Entrée : 8 € / 5 € pour les adhérents AAP – Petite restauration – Buvette

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS

Audition guitare et violon le 9 avril 2022 à 17h30  
à la Halte de Loisirs

♪ Stage de chant du 19 au 21 avril 2022

tous les après-midis, dispensé par Manuel AUDIGÉ à l'école de musique  
Renseignements au 06 77 93 33 96

♪ **Fête de la musique** le 20 juin 2022 à 18h30  
devant la Halte de Loisirs (repli à l'intérieur en cas de mauvais temps)

♪ **Gala de danse** le 24 juin 2022 à 20h30  
à la salle Multipôles

♪ **Portes ouvertes musique** le 25 juin 2022 toute l'après-midi  
à la salle Multipôles

♪ **Concert des professeurs de musique** le 28 juin 2022 à 20h  
en l'église de St-Georges-des-Coteaux  
Vous pouvez toujours intégrer les cours.

Il reste des places dans toutes les disciplines :

Chorale adultes, Saxo, Clarinette, Flûte à bec, Flûte traversière,

Violon, Guitare, Orchestre d'harmonie,

Modern'Jazz, Danse de salon, Hip-hop, Claquettes

Anglais adultes

*(Cotisations proratisées)*

**La Présidente, Sandrine DELAVEAU**

06 38 38 81 24 – [contact@aap17810.fr](mailto:contact@aap17810.fr) – Facebook : @aap17810



## Association Roule la poule



### Le Poulailier associatif collectif de St-Georges- des-Coteaux

En ce qui concerne l'année 2021, tous nos objectifs ont été réalisés, ce qui a permis un réel démarrage de l'association, sans attendre la rénovation du vieux poulailier en pierre.

De 9 poulettes accueillies au mois de mars 2021 au sein d'un premier petit poulailier en bois décoré par les élèves de l'école maternelle de St-Georges-des-Coteaux, nous sommes passés à 19 volailles au sein d'un deuxième grand poulailier en bois de 5 m<sup>2</sup>, avec un vaste perchoir, 4 pondoirs et une pièce sèche avec un portillon automatique (très, très pratique ..) .



Ce deuxième poulailier en bois a été fabriqué par l'équipe de bénévoles avec un grillage de plus de 100m de long délimitant deux parcelles de terrain pour les poulettes.

Les adhérents de l'association se sont organisés en binômes différents (bien pratique en cas d'absence) pour assurer tous les jours l'entretien du poulailier . Très vite, les petites pensionnaires à plumes (et notre beau coq Marans noir à camail cuivré) se sont bien habituées et sont, pour la plupart, presque apprivoisées .

Lors des soins donnés aux poulettes, de nombreux



enfants accompagnés de leurs parents sont invités à venir voir les poules à l'intérieur du poulailier en présence des soigneurs du jour. Moment de joie et de peur parfois, mais toujours du plaisir partagé ..

La proximité du parc de jeux pour enfants est la meilleure publicité pour l'association Roule la poule. Le nombre d'adhérents a doublé en 2021 ..

L'année 2022 verra de nombreux changements pour le site du poulailier de Roule la poule.

Les rénovations du vieux poulailier en pierre (18e au 20e siècle) et le hangar y attenant vont se réaliser. Le débroussaillage et l'élagage du site ont déjà été effectués mi janvier de cette année.

Tout le bâtiment va être déposé et reconstruit dans les règles de l'art. Les travaux vont débuter dans la semaine du 14 au 18 février et s'achèveront à la fin du premier semestre 2022.

L'entreprise saintaise d'insertion "le SAS", spécialisée dans la rénovation du petit patrimoine bâti est en charge de la reconstruction.

C'est le projet phare de l'année 2022 de l'association Roule la poule, en partenariat avec la mairie.



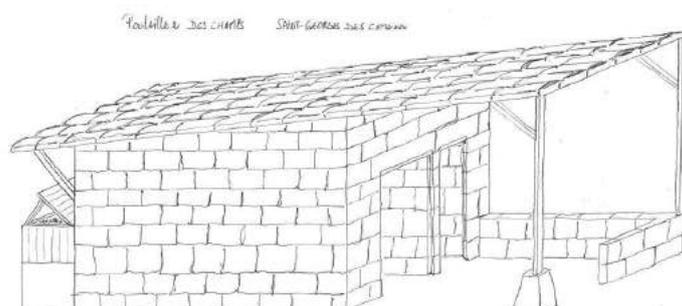
Redonner à ce lieu patrimonial du passé paysan de St-Georges-des-Coteaux une nouvelle vie, conforme à ce qu'il était il y a plus de deux à trois siècles, est une belle histoire consensuelle pour toutes les générations ..

Nous en en avons bien besoin en ces temps de clivage.

D'autres projets vont voir le jour en 2022. Vous en saurez plus dans le prochain numéro ....

Pour nous joindre, pas de problème pour les amateurs de volaille de basse cour.

Sur place à côté du boulodrome du parc de loisirs ou par mail : [asso.roulelapoule@free.fr](mailto:asso.roulelapoule@free.fr)



Projet du futur poulailier collectif de St-Georges-des-Coteaux

## Tous Pour l'École



Toujours avec cette pandémie du covid-19, nos manifestations sont chamboulées. Le bal des crêpes du 5 février s'est transformé en après-midi défilé déguisé avec goûter sur réservation. Il y aura eu le tirage de la tombola.

Nous ne perdons pas espoir que tout ceci se calme voire s'arrête un jour.

Nous vous annonçons notre traditionnelle Bourse de l'Enfance dans la salle polyvalente mais aussi en parallèle le retour du vide grenier en extérieur sur le parking. Tout ceci aura lieu le dimanche 20 mars 2022 de 9h à 18h.

**BOURSE DE L'ENFANCE**  
Vêtements, jouets et matériels de puériculture

**VIDE GRENIER**

**Dimanche 20 mars 2022**

**ST GEORGES DES COTEAUX**  
Salle Polyvalente de 9h à 18h

**Bourse de l'enfance :**  
En intérieur - Tables fournies et installées par nos soins  
5€ la table d'1m20 - 12€ la table de 3m  
1€ l'espace portant (non fourni)

**Vide grenier :**  
En extérieur - Tables non fournies  
3€ le mètre linéaire

**Restauration sur place**

**Renseignements et inscriptions auprès de l'association**  
Organisée au profit des enfants des écoles de Saint Georges des Coteaux  
Ass.tpe@gmail.com tél : 07.69.28.65.77

LE PROJET DE « L'ÉCOLE D'HIER A AUJOURD'HUI »

Le projet de « l'École d'hier à aujourd'hui » poursuit sa préparation, nous comptons toujours sur vous pour avoir des idées, du prêt de matériel, des informations sur l'école dans les années antérieures à Saint Georges des Coteaux. Nous recherchons toujours des personnes ayant travaillé dans la commune ou à l'école.

Ce projet avec l'exposition du 21 mai 2022 a pour objectif de permettre des échanges intergénérationnels, de voir une classe d'autrefois reconstituée, de participer à une dictée avec la remise du certificat d'étude primaire, de voir les changements des établissements scolaires de la ville, ...etc. c'est pour cela que nous comptons sur vous pour nous apporter des informations que vous avez précieusement au chaud dans vos archives. N'hésitez pas à nous contacter aux numéros de téléphone ci-dessous.

Suivez-nous sur la page Facebook :

**L'École d'hier à aujourd'hui – SGDC17810** (à partager aussi).

<https://www.facebook.com/touspourlecole17810>. Par mail : [ass.tpe@gmail.com](mailto:ass.tpe@gmail.com) et par téléphone au : **07.60.28.65.77** (Stéphanie Thauay **06.04.65.64.76** pour le projet)



## Saint-Georges Animations

Nous vous présentons le calendrier de nos manifestations prévues pour cette année 2022, toujours en espérant que le covid-19 nous laisse tranquille :

- Le 5 mars un loto à la salle polyvalente,
- Le 12 juin, avec la municipalité, des forains se sont proposés d'amener manèges et autoscooters. Il est prévu, le soir, un repas champêtre et une animation musicale.
- Les 24, 25 et 26 juin l'évènement annuel des « St Georges de France » qui aura lieu à St Georges de Reintembault (proche du Mont St Michel). Renseignements à la mairie.
- Le 20 août la Foire aux Melons
- Le 29 octobre la Soirée Entrecôte
- Le 31 décembre le repas du Nouvel An

J'espère vous retrouver tous en pleine forme pour ces manifestations.

A très bientôt.

Le Président

## Théâtre'Ô Vert

**L'atelier collège fêtera les 400 ans de Molière**

Malgré le contexte sanitaire toujours compliqué, les ateliers théâtre de l'association Théâtre' Ô Vert fonctionnent quasiment de manière normale. Si ce n'est bien sûr le port du masque qui contraint la pratique.

Le groupe primaire, composé de 13 jeunes artistes en devenir, découvre, pour la grande partie des participants, le théâtre avec entrain. Ils ont réussi à faire leur présentation de Noël face aux parents, à partir de poésies de Maurice Carême. Dorénavant, le groupe s'attelle aux textes qui feront le spectacle de fin de saison, le week-end du 2-3 juillet 2022.

Les collégiennes ont présenté pour Noël, des improvisations à partir des personnages de la Commedia dell'Arte (Arlequin, Pantalon, Docteur...) avec talent et assurance. Pour la fin de saison, elles présenteront le travail qu'elles ont entrepris autour de L'AVARE de Molière (entre fidélité du texte et adaptation libre), pour fêter les 400 de la naissance de Molière.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

**Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint Georges des Coteaux, Halte de Loisirs – salle des Tonnelles :**

**LE Mercredi de 17h15 à 18h15 pour les 7-10 ANS (primaires).**

**LE Mercredi de 18h15 à 19h45 pour les 11-16 ANS (collégiens et plus).**

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

ASSOCIATION THÉÂTR'Ô VERT

Damien Pagot :06.82.73.59.82 -  
theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr //facebook.com/  
theatrovert17



## La Boule Saint-Georgeaise



L'assemblée générale du club s'est déroulée le 05 février 2022 à la halte loisirs de St-Georges-des-Coteaux en présence de Mme Laetitia SOULA DEL VECCHIO, adjointe au Maire, en charge des affaires culturelles, sportives et vie associative.

Devant une assistance nombreuse (70 personnes présentes), le président Michel AMBLARD a ouvert l'assemblée par des remerciements adressés aux membres du bureau puis aux personnels de la Mairie et aux agents d'entretien de la commune.

Mme SOULA DEL VECCHIO a pris la parole.

Guy Chabot, vice-président, a présenté le rapport d'activités de l'année.

Patrick Durand, trésorier, a présenté l'exercice financier.

Jean-Paul Guillemet, secrétaire, a fait plusieurs rappels :

- site internet consacré à l'association : (<https://la-boule-st-georgeaise.jimdofree.com>),
- achat de polos aux couleurs de l'association.

En fin de séance, les adhérents ont procédé à un vote pour élire un nouveau bureau (remplacement de 6 membres),

Le président a annoncé les noms des élus puis a clôturé l'assemblée générale. Un pot de l'amitié a été servi (respect des mesures sanitaires), suivi d'un repas au resto « Le Royal » à Saintes.

Le Président,  
Michel AMBLARD



Afin d'être au plus près de vous et de vos préoccupations, les élus continuent à venir à votre rencontre.

Ces moments privilégiés entre habitants et élus sont l'occasion d'évoquer avec l'équipe municipale les sujets qui vous tiennent à cœur. C'est aussi la meilleure façon de prévoir les travaux nécessaires et d'améliorer chacun des secteurs visités.



RDV de 9h30 à 11h30 sauf en cas de météo défavorable.

Samedi 2 avril : 9h30 - 10h30 les Fragnauds (lotissement des Fragnauds)

10h30 - 11h30 les Nourauds (impasse des Nourauds)

Samedi 14 mai : 9h30 - 10h30 Mongré (ruelle de Mongré)

10h30 - 11h30 Bois de Mongré (Chemin du Bois de Mongré)

## 2EME JOURNEE

### PREVENTION - SECURITE ROUTIERE - VIVRE ENSEMBLE

#### Journée du guidon

Dans le cadre des Journées dites " Reprises de Guidon", la Coordination Départementale Sécurité Routière met en place depuis plusieurs années et ce tout le long de la période de Mars à Octobre, des stages de formations aux gestes de maniabilité et de sécurité à moto ...

Ces formations sont dispensées par des professionnels des deux roues motorisés (Gendarmes , Policiers et/ou Pilotes) et volontairement limitées en nombre de participants ( 25 motards) afin d'en assurer leur sécurité et un temps d'écoute ou de pratique suffisamment longs pour chaque inscrit.

Ces journées sont divisées en 2 parties : la première étant la maniabilité à vitesse lente sur un ou deux plateaux permettant l'apprentissage ou la (re) découverte des gestes essentiels à la tenue de sa moto ; il est inclus dans cette partie matinale, une démo de déclenchement de gilets air-bag ainsi qu'une partie théorique liée aux trajectoires.

Le seconde partie se déroule lors d' un trajet sur route pré-définie sur lequel chaque participant prend la tête d'un groupe de 5 ou 6 motos afin de mettre en pratique les gestes retenus de la matinée ....

Un débriefing est envisagé entre 16h30 et 17h00 avec photos du groupe de la journée.

Les inscriptions sont à effectuer par mail à :

[ddtm-securite-routiere@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-securite-routiere@charente-maritime.gouv.fr)

Un mail explicatif de demande de participation mentionnant les nom, prénom, type de moto et cylindrée et numéro de téléphone portable est demandé .

Les 25 premières inscriptions seront retenues, les suivantes orientées vers d'autres futures sessions.

8h30 - 17h00



SALLE MULTIPÔLES

## TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE ET TNT CE QU'IL FAUT SAVOIR!



Les opérateurs de téléphonie mobile continuent de développer le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Dans certains cas, ces déploiements peuvent affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau.

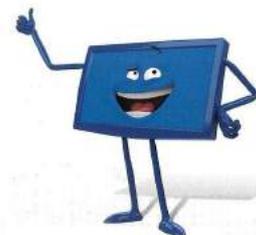
Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs.

[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

## LE RÔLE DE L'ANFR DANS LA PROTECTION DE LA RÉCEPTION TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Elle est chargée par la loi, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, de la protection de la réception de la TNT reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.



### QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective.

- C'est par exemple le cas pour :
- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
  - des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
  - des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

### QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.



Le très haut débit mobile se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.

POUR CONTACTER L'ANFR

[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

0 970 818 818  
(appel non surtaxé)

## QU'APPORTENT CES NOUVEAUX RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE ?

Ce déploiement permet de faire face à l'augmentation continue du nombre d'utilisateurs de l'internet mobile.

### COMMENT CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE ?

L'ANFR publie tous les mois un OBSERVATOIRE des déploiements des réseaux mobiles, qui permet de suivre l'évolution des autorisations d'implantation de sites de très haut débit mobile sur le territoire.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, près de 57 000 sites 4G étaient autorisés par l'ANFR en France, et 26 000 sites 5G, tous opérateurs de téléphonie confondus.

Pour en savoir plus : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences/sites/observatoire/>

### QUELLE EST LA SITUATION DU DÉPLOIEMENT DANS VOTRE COMMUNE ?

Le très haut débit mobile continue de se déployer. En se rendant sur le site mis en place par l'ANFR - [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) - les collectivités locales et les particuliers peuvent connaître l'emplacement précis des sites des réseaux mobiles.



## LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE PEUT PERTURBER PONCTUELLEMENT LA RÉCEPTION DE LA TNT



### POURQUOI LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE PEUT-IL PERTURBER LA TNT ?

Il utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celles de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. Le très haut débit mobile n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique\*.

### QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne.



**CASN° 1**  
Vous résidez en habitat collectif, signalez vos perturbations TNT à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble, qui saisira une réclamation en ligne sur le site

**CASN° 2**  
Vous résidez en habitat individuel, saisissez votre réclamation en ligne sur le site



[recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

Les collectivités peuvent également joindre l'ANFR au 0970 818 818 pour toute difficulté qui leur serait remontée par leurs concitoyens

Un étude réalisée par l'ANFR permettra d'évaluer si les mises en service du très haut débit mobile sont à l'origine du brouillage. Si c'est le cas, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes rappelé dans les jours qui suivent votre démarche pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions simples existent pour remédier aux perturbations causées par ces nouveaux services. Elles sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile.

Saisissez l'ANFR et bénéficiez d'une intervention gratuite!

\* En cas de mauvaise réception par une box (ADSL ou fibre optique), le câble ou le satellite, contactez directement votre opérateur.



Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.

**Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie.** Ce que propose France Alzheimer et maladies apparentées c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

***Exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par cette maladie.***

***Faites un don*** à l'association départementale :

France Alzheimer Charente Maritime  
 116, cours Paul Doumer à Saintes  
 Tél : 05 46 92 25 18  
 Email : francealzheimer17@gmail.com  
 Site internet : [www.francealzheimer.org /charentemaritime/](http://www.francealzheimer.org/charentemaritime/)

**Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées.** Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, etc. **sur les différents secteurs du département.**

N'hésitez pas à nous contacter !

P.S. : Les dons et cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% puisque France Alzheimer est reconnue d'utilité publique.



## VOTRE SYNDICAT DE RIVIÈRE ÉVOLUE

1107

SURFACE DU BASSIN VERSANT (en km<sup>2</sup>)

580

LINÉAIRE DE COURS D'EAU SOUS COMPÉTENCE (en km)

447

LINÉAIRE DE COURS D'EAU SOUS PPG (en km)

333

ZONES HUMIDES POTENTIELLES (en km<sup>2</sup>)

92.653

POPULATION STATUTAIRE

6

E.P.C.I.

110

COMMUNES

**Propriétaire en bord de rivière**  
Des droits mais aussi des devoirs

Le travail réalisé par le SYMBA ne se substitue pas aux droits et aux devoirs des propriétaires riverains.

Le propriétaire riverain dispose d'un droit de propriété : lorsqu'un cours d'eau délimite deux propriétés, chaque riverain est propriétaire de la berge et du fond du lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié.

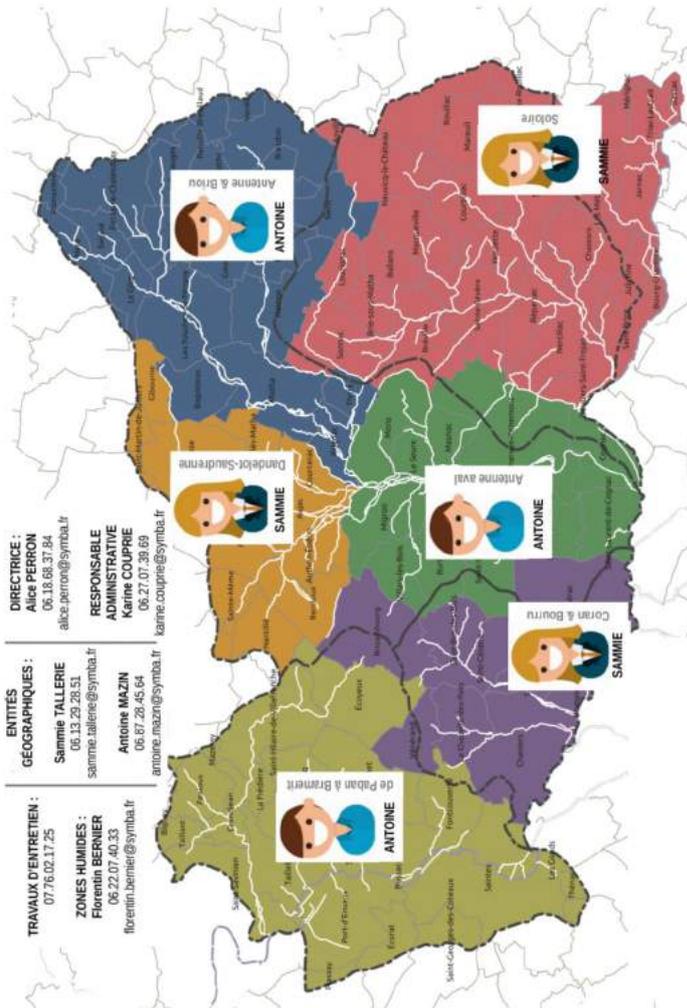
le propriétaire riverain a l'obligation d'entretenir régulièrement le cours d'eau (Art L215-14 du Code de l'Environnement)

Cet entretien régulier se traduit par des actions légères, ponctuelles et régulières.

### Glossaire

E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale, il s'agit des communautés de communes et des communautés d'agglomération

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion, c'est le document qui décrit l'état des lieux de nos cours, les objectifs de gestion visés pour aboutir à tous les travaux prévus pour atteindre ces objectifs.



### Les missions historiques du SYMBA

Depuis sa création en 1998, le SYMBA s'attache à coordonner les travaux sur nos cours d'eau afin de restaurer leur bon état écologique :

- Entretien de cours d'eau
- Plantations en bord de rivières
- Aménagement pour les poissons migrateurs
- Arrachage de plantes envahissantes
- Renaturation de cours d'eau

**Votre vice-président du Paban au Bramerit :**  
Stephane TAILLASSON  
06.71.42.39.07  
stephane.taillasson@club-internet.fr

### De nouvelles missions pour la préservation de nos Zones Humides

Suite aux crues par ruissellement en juin 2018 et novembre 2020, nous avons pu observer l'importance du rôle joué par les zones humides. Les élus ont donc décidé de se saisir de ce sujet et engagé plusieurs actions :

- Réaliser l'inventaire de ces zones humides sur les secteurs soumis à ces inondations
- S'engager dans un appel à projet (Entente pour l'eau) de restauration des zones humides des têtes de bassins versants
- Proposer de réaliser les inventaires de zones humides en plein, sur prestation auprès de nos adhérents pour les aider à les protéger dans le cadre de leurs documents d'urbanismes

### Des recrutements à la hauteur des ambitions

Le SYMBA aujourd'hui c'est 1 directrice, 3 techniciens de rivière, 1 technicien Zones Humides et 1 responsable administrative.

**Demain, 1 nouveau technicien de rivière ainsi que 3 techniciens d'inventaire des zones humides (mission de 2 ans) viendront renforcer la structure.**

Cette ambition permettra d'exercer pleinement les compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et de développer les nouvelles missions zones humides.



JANVIER 2022

## SENSIBILISATION DES CITOYENS

La commune de Saint-Georges-des-Coteaux adhère à l'association Les Maires pour la Planète. Cette association recense les bonnes pratiques environnementales et les fait largement connaître, pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle organise des ateliers, des conférences et des temps d'échanges, pour apporter des réponses aux problématiques que pose la transition écologique aux communes. Aujourd'hui, elle rassemble plus de 110 communes en Charente-Maritime.



### PLACE AU LOCAL !

Les différentes manifestations et événements sont l'occasion de promouvoir les produits locaux du terroir. A l'image de son marché estival, la commune met un point d'honneur à mettre en avant les artisans et exploitants du secteur.

## Numérique ? Nouvelles technologies ? On vous aide !

Le mercredi matin de 9h à 12h, une semaine sur deux, votre conseiller numérique vous attend en mairie. Il a pour mission d'accompagner les habitants du territoire dans leur appropriation des usages informatiques quotidiens basiques. N'hésitez pas à venir échanger en mairie sur vos difficultés.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- soit par téléphone au **06.37.13.17.21**
- soit par mail à [stephanie.dalbin@conseiller-numerique.fr](mailto:stephanie.dalbin@conseiller-numerique.fr)

Le 11 janvier, une réunion d'étape « Conseillers Numériques » a fait le bilan des premières rencontres entre les habitants et les conseillers numériques.

Enfin, un article paru récemment dans le journal *Sud-Ouest* mettait en évidence cette initiative moderne : « Saint-Georges-des-Côteaux : des conseillers pour s'approprier les usages numériques du quotidien ».



**Un conseiller numérique à votre disposition dans votre commune**



## QUID DES RÉSEAUX SOCIAUX COMMUNAUX ?

Les réseaux sociaux de Saint-Georges-des-Coteaux sont très actifs : de Facebook à Instagram, jusqu'à la chaîne YouTube ou au compte Twitter, vous pouvez suivre en temps réel les actions en restant informés ! Quelles sont les 9 photos que vous avez le plus plébiscitées en 2021 sur Instagram ? Résultats du BEST NINE :

❤️ 1,325 likes received on 74 posts 2021 🎉



Marie-Pierre TESSERON

Kinésiologue / Praticienne Reiki

06 16 14 93 44

Accueil : mardi - mercredi - jeudi - samedi

site web: [mariepierretesson-kinesiologie17.com](http://mariepierretesson-kinesiologie17.com)

La Kinésiologie permet de déverrouiller des émotions négatives, en lien avec l'expérience de vie, ainsi que la mémoire transgénérationnelle. Une séance met en lumière les stress émotionnels, énergies traumatiques enfouis, et engendre la libération de ce qui bloque votre épanouissement. Le Reiki est un soin de rééquilibrage énergétique afin d'augmenter son niveau de vitalité.

Aurore KERAVEC

06-77-38-79-01

Internet : [lumine-et-sens-aurore.com](http://lumine-et-sens-aurore.com)

Facebook, Whatsapp

Soins par professionnelle de santé

Épilation définitive : lumière pulsée (*rapide, indolore et non invasif*)

Photobiomodulation : traitement par LED (antalgique, anti-inflammatoire, cicatrisation, prépa / récup sportive, etc. (*Non invasif, rapide, sans effets secondaires, pour toutes les peaux*))

Rajeunissement : anti-rides, couperose, cicatrices, pigmentation, vergetures, etc

Devis et tarifs sur rendez vous

**Kinésiologue / Posturologue, praticienne en thérapies manuelles énergétiques / Lumine & Sens / Hypnothérapeute , psychothérapie brève**

7 rue du Logis

17810 Saint-Georges-des-Coteaux

Valérie LEBOZEC

Posturologue / Praticienne en thérapies manuelles énergétiques

07 68 74 55 00

Fb : Valérie Lebozec thérapies manuelles énergétiques

Accueil du lundi au vendredi

La posturologie est l'étude de votre équilibre corporel pour trouver les zones de votre corps inadaptées qui entraînent douleurs, mauvaises positions, scoliose, lombagos, maux de tête ...

Suite à ce bilan et en fonction des dysfonctionnements retrouvés, des solutions de soins sont proposées (conseil de traitements par semelles posturales, orientation médicale / ostéo / dentiste / ophtalmo ... si besoin, travail avec massage tui na, rééquilibrage énergétique, réflexologie dorsale et vertébrale) pour vous remettre d'aplomb de la manière la plus naturelle et adaptée possible.

Virginie VILLARET

Hypnothérapeute / Psychothérapie brève

06 71 92 32 45

Accueil : du lundi au samedi sur RV

(site web en cours de construction)

L'hypnothérapie HTSMA est une approche thérapeutique qui permet aux personnes d'activer et révéler leurs compétences et leurs propres ressources. Les personnes peuvent consulter pour des blocages liés au stress, anxiété, burn out, addiction, difficultés relationnelles, phobies ... L'hypnose est un levier de changement qui libère le corps, l'esprit et permet de redevenir acteur de sa vie.



Cabinet infirmier

Soins à domicile et au cabinet sur RDV

RICHARD Stéphanie 06 51 74 42 12

CHANSEAUD Sandrine 06 84 35 00 71

CLAUDE Héliène 06 21 47 03 50

Le cabinet infirmier déménage au pôle paramédical des Coteaux.

Infirmières libérales, intervenant à votre domicile (soins auprès des enfants et des adultes).

Nous réalisons prises de sang, injections, pansements, toilettes ..., tous soins sur prescription médicale.

Prochainement nous mettrons en place une permanence au cabinet.

DIMANCHE 20 MARS

## RANDONNEE ECOCITOYENNE

En partenariat avec la Hase, société de chasse

Venez nettoyer la nature avec nous

Départ de la mairie : Rendez-vous à 9h00 pour un départ à 9h15

Plusieurs parcours seront proposés par équipes de 3 ou 4

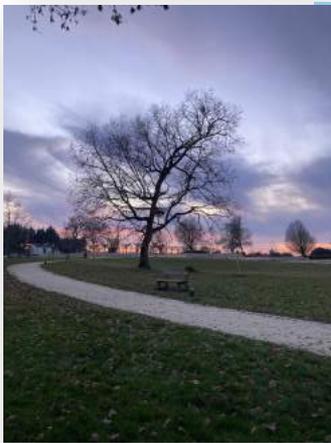
Pensez à prendre un gilet jaune, des gants

Respectez les règles de circulation

A l'arrivée, entre 11h15 et 11h30 nous partagerons un moment convivial square Taittinger



## HOMMAGE



M. Georges DUCEPT fut maire de notre belle commune durant 4 mandats entre 1977 et 2001. Il a reçu la Médaille d'honneur communale et départementale et le titre de Maire Honoraire. Tout au long de ses mandats, il s'est investi sans compter son temps et fut toujours un élément moteur de notre commune.

Nous lui devons de nombreuses réalisations, que nous côtoyons encore aujourd'hui : salle polyvalente, école maternelle, cantine, terrain de football, parc et ses plans d'eau...

En baptisant le parc à son nom, parc réalisé en 1991, nous allons lui rendre hommage pour toute son implication et son engagement pour la collectivité.



## INVITATION : RDV le samedi 11 juin à 11h00 au parc

33<sup>e</sup> fête des St Georges de France Les 24, 25 et 26 Juin 2022

à Saint-Georges-de-Reintembault en Ile-et-Vilaine (Bretagne)



## VENDREDI:

Aubade de notre harmonie La Fraternelle, repas et soirée dansante sous chapiteau.

## SAMEDI :

Départ des différents circuits, randonnée motos vers Cancale. Repas sous chapiteau, diverses animations sur place, aubade de groupes musicaux, animations danses et musiques bretonnes. Spectacle de feu et de lumière. Feu d'artifice et soirée dansante.

## Dimanche :

Allée gourmande, cérémonie au monument aux morts avec l'harmonie "D-Lyre en Saint-Georges" suivie de la messe animée par deux chorales. Repas sous chapiteau. Grand Défilé des Saint-Georges de France suivi des prestations de groupes sur le podium. Discours de clôture et remise de la Clé des Saint-Georges de France. En soirée, repas sous chapiteau et soirée dansante.

Pour tout renseignement, consulter :

le site internet : [www.stgeorges2022.bzh](http://www.stgeorges2022.bzh)

La page facebook : asso St Georges 2022

Mail : [contact@stgeorges2022.bzh](mailto:contact@stgeorges2022.bzh)

## Horaires des messes

**Tous les dimanches à Saintes :**  
10h30 à l'Abbaye aux Dames -  
11h00 à la Cathédrale St Pierre

samedi 18h		dimanche 9h30	
06/03	Ste Eustelle	07/03	Thenac
12/03	St Vivien	13/03	Pessines
19/03	Ste Eustelle	<b>20/03</b>	<b>St Georges des Cx</b>
26/03	St Vivien	27/03	Ste Eustelle
02/04	Ste Eustelle	03/04	Les Gonds
<b>Rameaux</b>			
09/04	St Vivien	10/04	Chermignac
<b>Pâques</b>			
16/04	19h Cathédrale Pâques	VIGIES PASQUALES	17/04 La Clisse
23/04	St Vivien	24/04	Ste Eustelle
30/04	St Eutrope	01/05	Courcoury
07/05	Ste Eustelle	08/05	Varzay
14/05	St Vivien	15/05	Nieul-lès-Saintes
21/05	St Eutrope	22/05	Ste Eustelle
28/05	St Vivien	29/05	Ecurat

## Informations diverses

**Eglise Saint Vivien :** du mardi au vendredi, messe à 18h30

**Confessions cathédrale Saint Pierre :** samedi de 11h à 12h

**Equipe du Rosaire de Saintes :**

« **prier avec Marie, méditation de l'Évangile** »

Dates susceptibles de modification

2<sup>ème</sup> mardi à 15h - 05 46 74 20 27

2<sup>ème</sup> mercredi à 15h - 06 16 98 69 21

2<sup>ème</sup> Jeudi à 20h - 06 63 98 24 01

2<sup>ème</sup> vendredi à 15h - 06 16 03 89 25

**Chermignac :** 2<sup>ème</sup> mercredi Chapelet à 17h  
1 vendredi sur 2, Prière des mères 9h30

**Varzay :** dernier mercredi du mois Chapelet

**Pèlerinage des pères de famille 19 mars**

Contact : [pastoraledesfamilles17@gmail.com](mailto:pastoraledesfamilles17@gmail.com)

06 07 75 71 70

**Cendres : 2 mars Ste Eustelle 10h Cathédrale 18h**

**Presbytère St Vivien :** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

tél : 05 46 93 09 92 - mail : [paroisse.saintesrg@cegetel.net](mailto:paroisse.saintesrg@cegetel.net) - site internet : [www.catholiques17.fr/saintes](http://www.catholiques17.fr/saintes)

Pour l'équipe paroissiale,  
la déléguée paroissiale Marie-Béatrice VIGNAUD – 06 76 88 77 88

## COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION

### Flash infos

Pour le ramassage des ordures ménagères :

12 levées sont prises en compte dans la redevance annuelle, au-delà, les levées supplémentaires seront facturées selon les tarifs ci-après.



Part Fixe				Part Variable		
Accès au service selon le nombre de personnes au foyer		+	Forfait de 12 levées selon le volume du bac OMr		+	Prix unitaire de la levée supplémentaire du bac OMr à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée
Foyer 1 personne	129,00 €		Bac 120 litres	50,40 €		4,20 €
			Bac 240 litres	100,80 €		8,40 €
Foyer 2 personnes ou plus	140,00 €		Bac 360 litres	151,20 €		12,60 €
			Bac 660 litres	277,20 €	23,10 €	



Le 1er janvier 2022

Communiqué de Presse

## Les Vœux de Brigitte Seguin et de Michel Doublet, Conseillers départementaux

« En ce début d'année, nous souhaitons à tous les habitants de notre canton une belle et heureuse année 2022. Que cette nouvelle année puisse vous apporter la santé, le bonheur partagé et la réussite pour tous. Nous souhaitons que cette année soit synonyme de sérénité et de confiance en l'avenir.

La crise sanitaire inédite que nous vivons vient nous rappeler combien les missions de solidarités sociales engagées par le Département sont essentielles. Chaque jour, la proximité, l'écoute, l'attention, l'entraide participent à notre volonté de soutenir les plus fragiles.

Dans ce contexte, nous avons une pensée pour toutes les victimes de l'épidémie. Nous saluons nos personnels soignants mais aussi tous les personnels du secteur sanitaire et social du Département de la Charente-Maritime.

Face à cette situation, le Département de la Charente-Maritime et ses partenaires sont mobilisés en déployant notamment sur l'ensemble du territoire le centre mobile de vaccination. La poursuite du Plan Santé, du Plan lié à l'accompagnement numérique, la protection de l'enfance, l'accompagnement de nos aînés et des personnes en situation de handicap constituent des priorités pour 2022.

Nous poursuivons également la relance de nos territoires, le déploiement du très haut débit, générateur d'activités et d'emplois, nos investissements dans les collèges, la modernisation des centres de secours, le soutien au tourisme, vecteur d'attractivité...

En 2022, nous vous assurons de notre totale disponibilité, de notre volonté d'agir pour l'intérêt général afin de contribuer à mieux vivre ensemble.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous ! »

**Brigitte Seguin et Michel Doublet,**  
Conseillers départementaux

## LE MOT DE LA MAJORITE

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais, chers voisins,

Le 28 janvier 2022

Les rencontres de quartiers Habitants-Elus initiées par M. le Maire et annoncées dans le bulletin municipal sont des moments privilégiés entre habitants et tous les élus. Ils sont l'occasion d'évoquer avec **toute l'équipe municipale** des sujets qui vous tiennent à cœur. C'est aussi la meilleure façon de prévoir les travaux nécessaires à l'entretien mais également d'améliorer chacun des secteurs visités. En fait, il s'agit de mieux comprendre vos préoccupations afin de développer des propositions pertinentes.

Samedi 11 décembre - rencontre Habitants-Elus à Le Queureux, Le Petit Romefort et La Redonnerie : seulement 2 habitants sont présents et indiquent que les conseillers élus de l'opposition sont déjà venus il y a quelques semaines faire une réunion. Les habitants leur avaient confié des souhaits et très certainement des attentes. Pour information, 2 conseils municipaux ont eu lieu depuis et aucune information n'a été transmise !

Nous continuons à penser qu'il n'y pas d'utilité à se disperser. Contrairement aux conseillers municipaux de l'opposition, il nous paraît indispensable de travailler **TOUS ENSEMBLE** pour concevoir et accomplir des tâches pour l'intérêt collectif.

Nous continuons à rester à votre disposition.

Les élus de la majorité

[unsoufflenouveau@hotmail.com](mailto:unsoufflenouveau@hotmail.com)

## LE MOT DE L'OPPOSITION

Chères St Georgeaises, chers St Georgeais,

le 5 février 2022

Nous poursuivons notre tour des villages et nous sommes allés le 20 novembre dernier à la rencontre des habitants du Queureux et du Petit-Romefort. Le soleil n'était pas le seul au rendez-vous car les habitants de ces deux villages étaient nombreux à être présents.

Il fait bon vivre dans ces villages dans lesquels les habitants se connaissent et sont même devenus pour la plupart des amis. La convivialité et l'entraide sont bien présentes et rappellent à quel point un bon voisinage est important. Nous avons reçu un accueil chaleureux, avec des échanges constructifs.

Les travaux réalisés à l'entrée de l'impasse ont permis de canaliser les eaux de pluies vers le fossé de la RD en direction d'Ecurat et de ne plus faire de dégâts des eaux, en particulier aux N°13 et 14.

Il reste pour ces habitants, certains points à revoir ou à améliorer :

- Un meilleur entretien des caniveaux et des regards
- Créer des places de stationnement au fond du village face au N°10 et goudronner l'extrémité du chemin devant les N°11 et 11 bis jusqu'à la limite de la commune avec Ecurat
- Redresser le panneau sans issue qui est couché
- Limiter la vitesse à 70 km/h sur la route départementale
- Créer des fossés le long du chemin qui sépare Ecurat de St Georges des Coteaux afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie
- Créer une plate-forme ou un abri pour les poubelles à l'entrée du petit Romefort au niveau du N° 15 (regroupement actuel)
- Certains espaces communaux sont entretenus par les riverains, ils ne s'en plaignent pas mais il serait bien de faire le point

En espérant avoir remonté au mieux les attentes de ces habitants que nous remercions encore une fois pour ce très bon moment de partage.

Vos élus ,

Olivier LAURENCEAU, Brigitte SEGUIN, Patrick PERONNEAUD,

Nathalie BONDUEL, Stéphane TROUVÉ – pour nous joindre :

[ensemble.pour.sgdc@gmail.com](mailto:ensemble.pour.sgdc@gmail.com)



# DATES A RETENIR

MARS	AVRIL	MAI
05/03 : repas des aînés espace multipôles 05/03 : loto de Saint-Georges Animations Salle polyvalente  12/03 : spectacle Zou Espace multipôles  20/03 : Bourse à l'enfance de TPE Salle polyvalente 20/03 : Randonnée écocitoyenne  26/03 : A la recherche de Pablo Spectacle à la médiathèque 27/03 : Repas dansant de la Boule Saint-Georgeaise Espace multipôles	02/04 : troc plantes Médiathèque 02/04 : rencontre de quartier Les Nourauds - les Fragnauds  09/04 : 2e journée Prévention - sécurité routière Espace multipôles 09/04 : rencontre avec Azouz Begag Médiathèque  16/04 : chasse aux œufs Parc de loisirs 17/04 : brocante du foot Parking de la salle polyvalente  30/04 : soirée jeux TPE Salle polyvalente	08/05 : commémoration de la capitulation Monument aux morts / espace multipôles  21/05 : exposition « L'école d'hier à aujourd'hui »  14/05 : rencontre de quartier Mongré - Bois de Mongré  <b>A retenir : JUIN</b>  04/06 : rencontre de quartier Grand Romefort - les Gallais  11/06 : inauguration du parc 11/06 : Fête foraine, pique-nique et animation musicale  17/06 : fête de l'école maternelle 17/06 : kermesse de TPE  20/06 : fête de la musique AAP  25/06 : gala de danse AAP 26/06 : portes ouvertes AAP 28/06 : concert AAP

## ETAT CIVIL

### Ils sont arrivés...

Le 03 novembre : Nino GUGLIOTTA

Le 15 novembre : Giulia THOMAS

# HORAIRES

MAIRIE



**Lundi :** De 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

**Mardi :** De 8h30 à 12h00

**Mercredi - Jeudi - Vendredi :**  
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

05 46 92 91 04 / [accueil.mairie@sgdc17.fr](mailto:accueil.mairie@sgdc17.fr)

**Mercredi :** De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

**Jeudi :** De 10h00 à 12h00

**Vendredi :** De 15h30 à 18h30

**Samedi :** De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

05 46 90 41 40 / [biblio.sgdc@orange.fr](mailto:biblio.sgdc@orange.fr)



LA POSTE

**Lundi - Mercredi - Vendredi :**  
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Mardi – Jeudi :** De 9h00 à 12h00

Tel : 36 31

## GRAND JEU « C'EST OÙ ? »

Dans chaque numéro, nous vous présentons une photographie d'un lieu insolite de la commune. A vous de le localiser et d'apporter le coupon réponse à la mairie avant la diffusion du numéro suivant, où la réponse sera donnée. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses pour gagner la bande dessinée *La Charente Maritime, une histoire entre terre et mer*. Ici, c'est à Rulon, mais où précisément ?



NOM : .....

Prénom: .....

Tél : .....

Mail:

REPONSE : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....